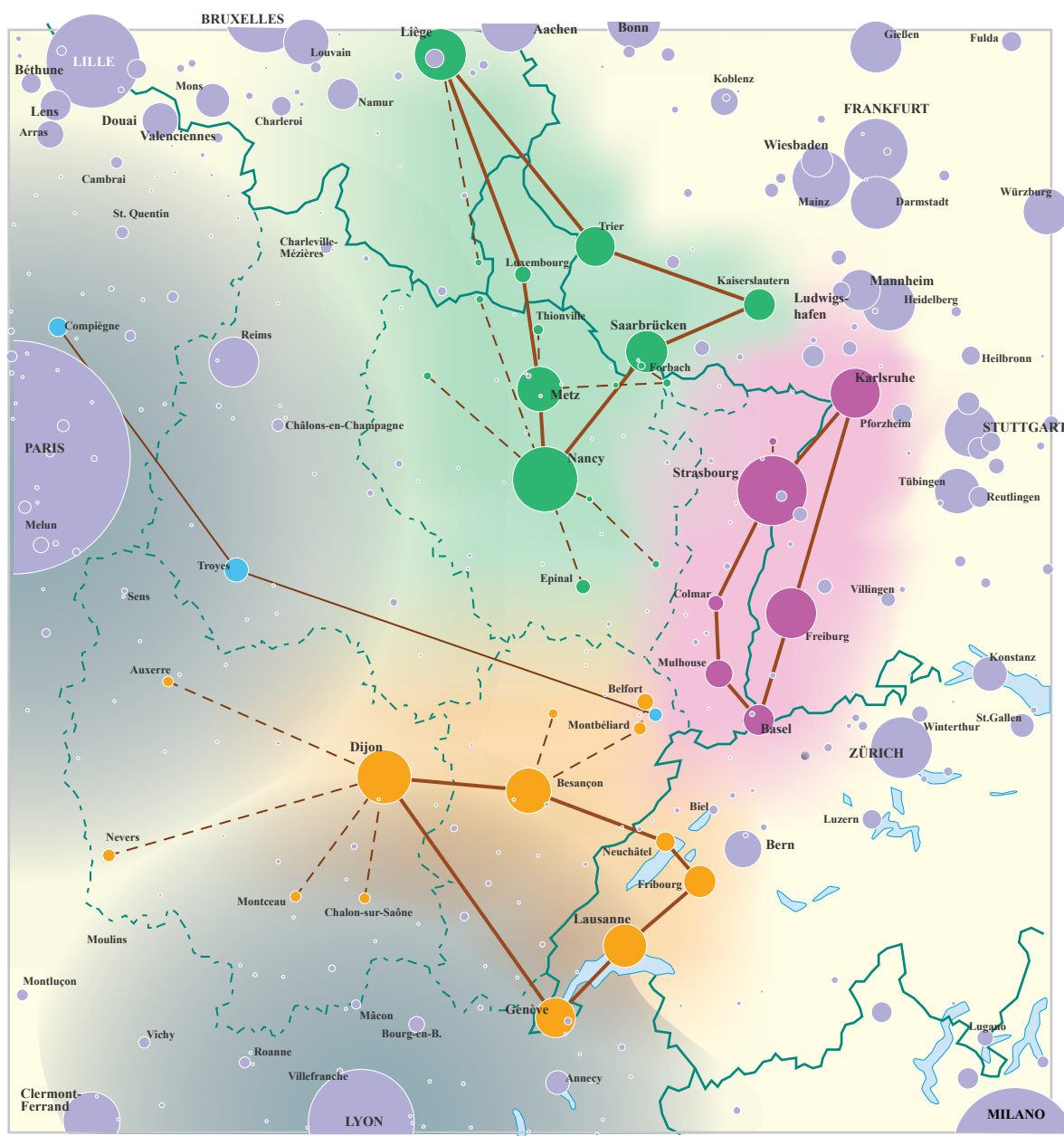


PRÉFECTURES DES RÉGIONS
ALSACE, BOURGOGNE, CHAMPAGNE-ARDENNE, FRANCHE-COMTÉ, LORRAINE

ANALYSE DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DU GRAND EST



Mission d'Étude et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes
des régions du Grand Est

Janvier 2007



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURES DES REGIONS

ALSACE, BOURGOGNE, CHAMPAGNE-ARDENNE, FRANCHE-COMTE, LORRAINE

ANALYSE DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE DU GRAND EST

MEDCIE GRAND EST

**MISSION D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS INTERREGIONALES ET
EUROPEENNES DU GRAND EST**

Étude réalisée par STRASBOURG CONSEIL SARL, en collaboration avec le Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (UMR 7522 CNRS/Université Louis Pasteur de Strasbourg) et l'Institut de Recherche sur l'Éducation (UMR 5192 CNRS/Université de Bourgogne).



STRASBOURG CONSEIL SARL – 9, rue Charles Grad – 67 000 STRASBOURG

Tél./Fax : 03 88 23 11 52 – Mobile : 06 74 82 72 47

www.strasbourg-conseil.com – info@strasbourg-conseil.com

Ce document a été élaboré dans le cadre du dispositif de réflexions prospectives à l'échelle des interrégions, mis en place par la Délégation Interrégionale à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) qui en assure le financement. Il s'agit des Missions d'Etudes et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes (MEDCIE). La MEDCIE du Grand Est, coordonnée par le Préfet de la région Lorraine, regroupe les cinq régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine.

Le Service d'études du SGARE Alsace a assuré le pilotage de l'étude dans le cadre d'un comité associant les services d'études des Secrétariats généraux pour les affaires régionales des cinq régions et la DIACT. Le SESGARE Alsace a également contribué à la production de certains éléments de cadrage de l'étude et à la cartographie.

La réalisation de l'étude a été confiée à STRASBOURG CONSEIL SARL qui a associé à ses travaux des Universitaires du Bureau d'Économie Théorique et Appliquée de Strasbourg (BETA) ainsi que ceux de l'Institut de Recherche sur l'Économie de l'Éducation de Dijon (IREDU).

Cette étude n'aurait pu atteindre les objectifs visés sans la disponibilité des experts qui ont accepté de participer aux entretiens sollicités par le groupement d'étude. Il en est de même pour les directeurs de laboratoires ayant bien voulu répondre au questionnaire qui leur a été adressé.

Coordination MEDCIE	Gérard CALAIS / Guy COUVAL (SESGAR Lorraine) Jean-Patrick JOUHAUD (SESGARE Alsace)
Rédaction de l'étude	David-Alexandre BONNE (STRASBOURG CONSEIL SARL) Jean-Patrick JOUHAUD (SESGARE Alsace)
Réalisation de l'étude	David-Alexandre BONNE / Francis BLANRUE (Consultants de STRASBOURG CONSEIL SARL) Jean-Alain HERAUD (Professeur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Directeur du BETA/Céreq Alsace, Université Louis Pasteur de Strasbourg) Françoise STOEFFLER-KERN (Ingénieur de recherche BETA-Céreq Alsace et Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) Rachel LEVY (Chargée d'études BETA-Céreq Alsace) Jean-Jacques PAUL (Professeur à la Faculté de Sciences économiques et de Gestion de l'Université de Bourgogne, Directeur de l'IREDU) Elizaveta BYDANOVA (Doctorante) Jean-Patrick JOUHAUD (SESGARE Alsace)
Coordination DIACT	Sylvain LECLANCHER (Chargé de mission)

Avant-propos

Dans un contexte d'une mondialisation accrue et plus particulièrement de la construction de l'espace européen de la recherche, l'internationalisation et l'attractivité de la formation supérieure et de la recherche françaises au-delà de leurs frontières constituent un enjeu décisif. Dans la compétition internationale entre établissements d'enseignement supérieur, la France se caractérise par un manque de visibilité de ses pôles de formation et de recherche et, par conséquent, par un défaut de stratégie efficace d'ouverture internationale, le Grand Est n'échappant pas à ce constat.

L'ouverture à l'international des établissements de formation supérieure concerne différents domaines d'action selon plusieurs échelles géographiques et des thématiques qui peuvent être mises en réseau de façon transversale. Il s'agit de les identifier, de les localiser, de les caractériser, de les quantifier et de proposer des actions complémentaires. Ce thème est particulièrement d'actualité dans la perspective des futurs programmes européens orientés sur la stratégie dite de Lisbonne-Göteborg, mais également des mises en place des pôles de compétitivité industrielle et des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

L'objectif de l'étude est de disposer d'un état des lieux des coopérations internationales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Grand Est afin d'élaborer des propositions d'actions pour optimiser et développer les échanges internationaux des cinq régions et accompagner leur ouverture à l'international.

En effet, la coopération interrégionale peut constituer un facteur décisif de rayonnement et d'attractivité pour :

- atteindre une taille critique grâce à des coopérations inter-établissements,
- permettre l'échange de bonnes pratiques à travers une meilleure coordination et des échanges d'information entre les universités,
- mutualiser des moyens,
- coordonner des programmes d'études et de recherche ouverts sur l'international,
- promouvoir une image et accroître la visibilité internationale,
- développer toutes les formes de coopération internationale.

Ce document est un premier travail expérimental, inédit à l'échelle du Grand Est, qui ne peut viser l'exhaustivité, notamment parce qu'il existe très peu d'indicateurs en la matière et qu'il repose en partie sur des entretiens avec des experts et des enquêtes auprès des laboratoires de recherche. Pour ces derniers, il n'existe pas de base de données permettant de quantifier leurs moyens, leurs actions et leurs coopérations.

L'étude permet néanmoins d'apporter des éléments d'éclairage sur l'organisation territoriale des formations du supérieur et de la recherche du Grand Est dans un contexte national et européen, sur la mobilité des étudiants et des enseignants, sur l'attractivité des sites de formation, sur l'ouverture internationale de la recherche. Cette étude propose également quelques préconisations pour renforcer la vocation internationale des établissements d'enseignement supérieur à travers différentes formes de coopération.

Parmi ces préconisations, il apparaît nécessaire d'effectuer des investigations complémentaires sur les pôles de formation des territoires frontaliers au Grand Est. Ainsi, la synthèse de ces deux études permettra d'affiner la présentation des potentiels existant en matière de formation et de recherche, de leur degré d'ouverture internationale, de réseaux de coopérations et de propositions d'actions.

Table des matières

Avant-propos	3
Table des matières	5
Eléments de cadrage	7
L'attractivité d'un territoire à travers l'enseignement supérieur et la recherche	7
L'ouverture internationale de l'enseignement supérieur français	11
La recherche et l'ouverture internationale	13
Les caractéristiques territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche du Grand Est	14
L'enseignement supérieur dans le Grand Est : une fonction urbaine	14
Le poids des établissements universitaires	16
La dimension transfrontalière du Grand Est	18
D'une activité internationale à une stratégie d'ouverture internationale	21
Les enjeux de l'ouverture internationale	21
Une politique d'attractivité et une démarche qualité	23
Faire de l'international une fonction transversale à l'ensemble des missions d'un établissement	27
Les programmes européens de mobilité étudiante et enseignante	32
Le programme Socrates/Erasmus	34
Le programme Leonardo da Vinci	37
Attractivité internationale des sites d'enseignement supérieur	39
Le cadre européen	39
Le Grand Est dans son environnement frontalier et national	41
Une présence d'étudiants étrangers nuancée sur le territoire	41
L'attraction des universités françaises	43
Caractéristiques des étudiants étrangers	43
Les étrangers dans les filières de formation : le poids de l'université	43
Les étudiants étrangers représentent un quart des étudiants en 3 ^e cycle	45
Trois étudiants sur quatre ne sont pas titulaires du baccalauréat	45
Des nationalités diverses selon les pôles universitaires	46
Des orientations différentes selon les nationalités	53
L'ouverture internationale des établissements de recherche	55
Les caractéristiques de la recherche dans le Grand Est	55
Investissements limités dans la R&D des régions du Grand Est	55
Les moyens humains consacrés aux activités de R&D	58
Une mesure de l'activité de R&D des territoires : demandes de brevets	59
Entre relations formelles et un réel invisible	62
La participation aux 5^e et 6^e PCRD : peu de moyens pour être chef de file d'un programme	67
Promouvoir le Grand Est à partir de ses composantes	77
La mutation du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche du Grand Est	77
Les quatre composantes territoriales du Grand Est transfrontalier	77
L'impact du TGV	80

Quelques préconisations pour favoriser une véritable politique d'ouverture et d'échanges internationaux dans les cinq régions du Grand Est	83
Une politique efficace d'ouverture internationale à l'échelon régional et du Grand Est	83
Communiquer et informer	83
Améliorer l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers	84
Renforcer les capacités de réaction et de soumission aux programmes internationaux	85
Améliorer les systèmes d'information concernant les relations internationales	85
Diffuser une culture des relations internationales au niveau des établissements d'enseignement supérieur, des collectivités territoriales et de l'administration déconcentrée du Grand Est	86
Annexes	87
Table des illustrations	108
Figures	108
Cartes	108
Tableaux	109
Encadrés	109
Bibliographie	110

Eléments de cadrage

Traiter d'un sujet tel que l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, implique de prendre en considération trois éléments de contexte :

- L'influence et le rayonnement d'un pays dépendent de sa capacité à former les élites des autres pays, dans sa langue, dans sa culture, et donc dans ses établissements. Cette opération se révèle extrêmement rentable à long terme.
- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont des acteurs à part entière du développement économique d'un territoire et de son attractivité. C'est particulièrement le cas à travers la présence d'étudiants en fin de cycle, vivier de compétences pour les entreprises et les institutions du territoire en question, et vecteur de coopération ou d'implantation d'entreprises dans le cas où ces étudiants sont étrangers ; de chercheurs de renommée internationale, pouvant attirer sur leur seul nom bon nombre de doctorants de qualité, et facilitant l'obtention de contrats de recherche nationaux et internationaux.
- A l'international, la notion de temps est primordiale afin de ne pas laisser, faute d'action, la concurrence s'imposer. Cela vaut également pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, évoluant « *sur des marchés internationaux et de plus en plus concurrentiels.* »¹

L'attractivité d'un territoire à travers l'enseignement supérieur et la recherche

Le contexte actuel de mondialisation et la mobilité accrue des facteurs de production conduisent à s'interroger, encore davantage aujourd'hui, sur l'importance des notions d'attractivité et d'aménagement du territoire.

L'ouverture des marchés et leur facilité d'accès croissantes, impliquent une mobilité et une concurrence toujours plus marquées (via les déréglementations, le développement des infrastructures de communication et de transport, les réseaux, ...). Mais elles favorisent également l'accès potentiel à de nouvelles ressources et compétences, de nouveaux partenariats, ou encore de nouvelles technologies. Certains agents économiques vont ainsi parvenir à disposer de nouveaux moyens pour réorganiser leur chaîne de valeur, abaisser leurs coûts, et augmenter leurs capacités d'innovation. Les multinationales, par exemple, ont déjà largement tiré parti de ces évolutions afin de développer des stratégies globales et d'organiser des réseaux mondiaux de production et d'innovation, en déplaçant éventuellement certaines activités d'un territoire à l'autre.

La mobilité croissante du capital, des travailleurs à forte intensité de connaissances (fuite des cerveaux), et la délocalisation de certaines activités de R&D (Recherche et Développement) suscitent de ce fait à la fois inquiétudes et questionnements : comment tirer parti des évolutions du marché ? Stratégiquement, quelles mesures et politiques adopter afin d'orienter les flux de capitaux financiers et humains, préserver ces ressources, et en attirer de nouvelles ?

Dans ce contexte, les territoires peuvent se différencier par leurs facteurs de production immobiliers, par la taille et les caractéristiques de leur marché intérieur : les infrastructures, la main-d'œuvre hautement qualifiée, le pouvoir d'achat, la qualité de l'enseignement et de la recherche, les services aux entreprises au sens large du terme, etc. L'attractivité du territoire dépendra d'une part du dynamisme de son marché, et, d'autre part, des facteurs de production et d'innovation performants disponibles pour certaines activités.

¹ Pour la totalité de l'étude, les parties entre guillemets et en italique sont des propos recueillis lors d'entretiens avec les établissements, organismes et institutions.

À titre d'exemple, les Etats-Unis combinent un marché où les consommateurs ont un pouvoir d'achat élevé et croissant, avec des capacités de production adaptées aux secteurs des hautes technologies et des services. La qualité de la recherche et les opportunités offertes attirent ainsi certains laboratoires de multinationales et des chercheurs étrangers, qui espèrent pouvoir mener leur activité dans de meilleures conditions que dans leur pays d'origine².

Plus généralement, dans un environnement d'intégration européenne et de mondialisation croissante de l'économie, la détention et la circulation de connaissances scientifiques, la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur sont devenus, plus que jamais, des facteurs clés de dynamisme économique et social d'un territoire. Dans cette perspective, plusieurs défis sont à relever : retenir et attirer les meilleurs étudiants, les enseignants et les chercheurs les plus prometteurs ; acquérir ou préserver la maîtrise des savoirs les plus avancés et leurs applications technologiques ; renforcer les capacités d'innovation, la compétitivité des entreprises et des territoires.

Au niveau de la France, plusieurs séminaires gouvernementaux ont eu lieu sur le thème de l'attractivité. Le dernier en date, du 22 mai 2006, souligne que la France se place au 4^{ème} rang mondial pour l'accueil des Investissements Directs Etrangers (IDE). Cette tendance doit être confortée et renforcée au travers des 40 mesures pour l'attractivité, adoptées lors de ce dernier séminaire gouvernemental (Séminaire gouvernemental sur l'attractivité, Dossier de synthèse, 22 mai 2006). Certaines mesures concernant deux des six chantiers prioritaires à savoir : « attirer les meilleurs étudiants » et « attirer les meilleurs chercheurs » seront analysées au travers de l'étude.

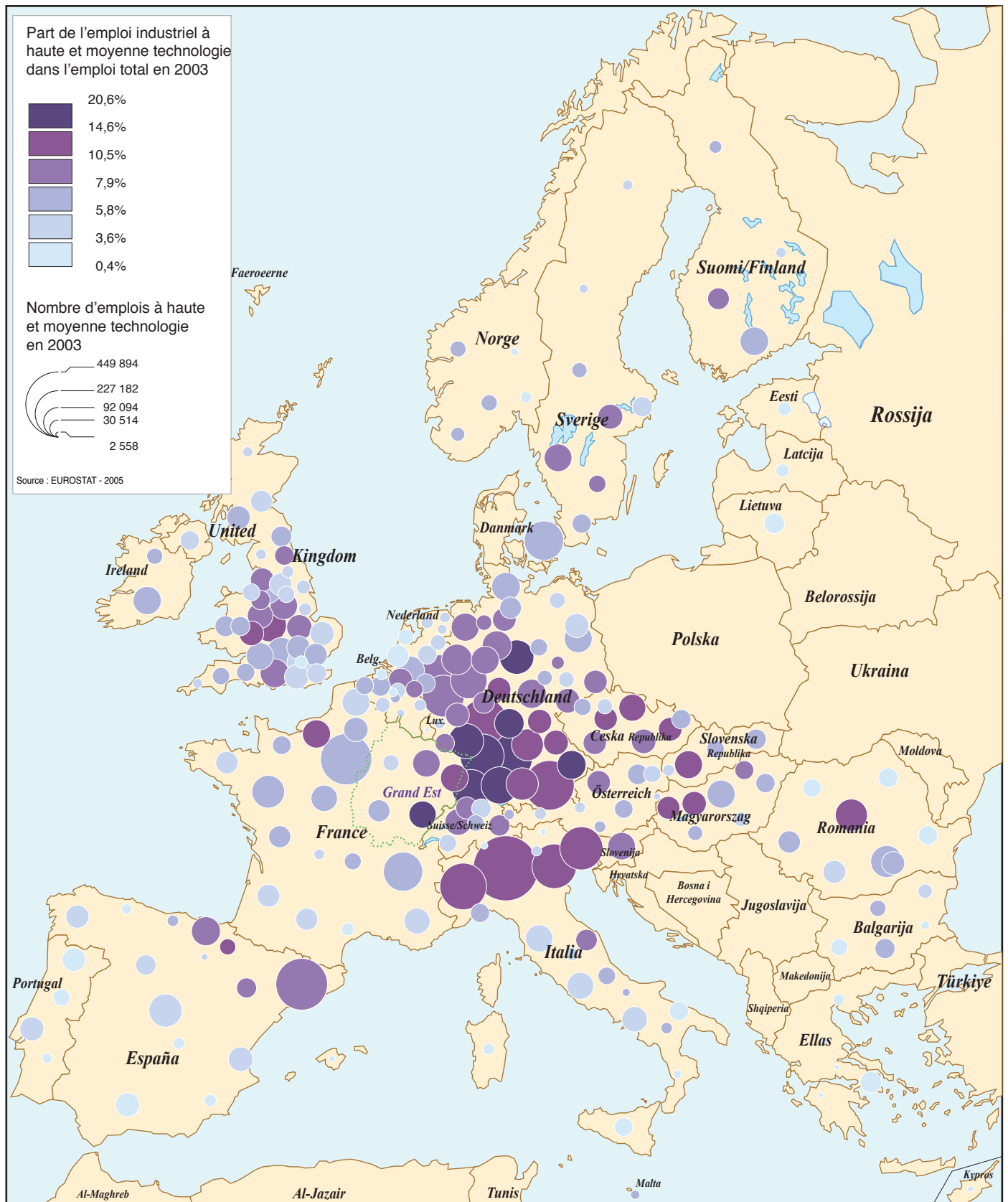
Ainsi, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont un rôle majeur à jouer, notamment en créant, en intégrant et en développant des réseaux universitaires et de formation supérieure, en établissant des partenariats avec des entreprises étrangères, ou en faisant reconnaître leurs compétences aux niveaux européen et mondial.

L'action internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche apparaît déterminante pour la position d'un territoire. Levier de développement économique et social, ces établissements peuvent en effet apporter à la fois des réponses à des problèmes de formation, de recherche, d'aménagement du territoire, de coopération internationale et de développement économique. En effet, les créations d'emplois se font surtout à travers l'innovation, la créativité et le transfert de technologies et de connaissances. Or, l'international devient un facteur de développement majeur des établissements.

² Encore que l'attractivité des Etats-Unis pour les étudiants ait récemment baissé du fait des mesures de sécurité fixées pour l'entrée sur le territoire américain, suite aux attentats du 11 septembre 2001.

Emplois à haute et moyenne haute technologie dans l'industrie

Le Grand Est au contact du cœur de la mégalopole européenne où émerge particulièrement le sud de l'Allemagne



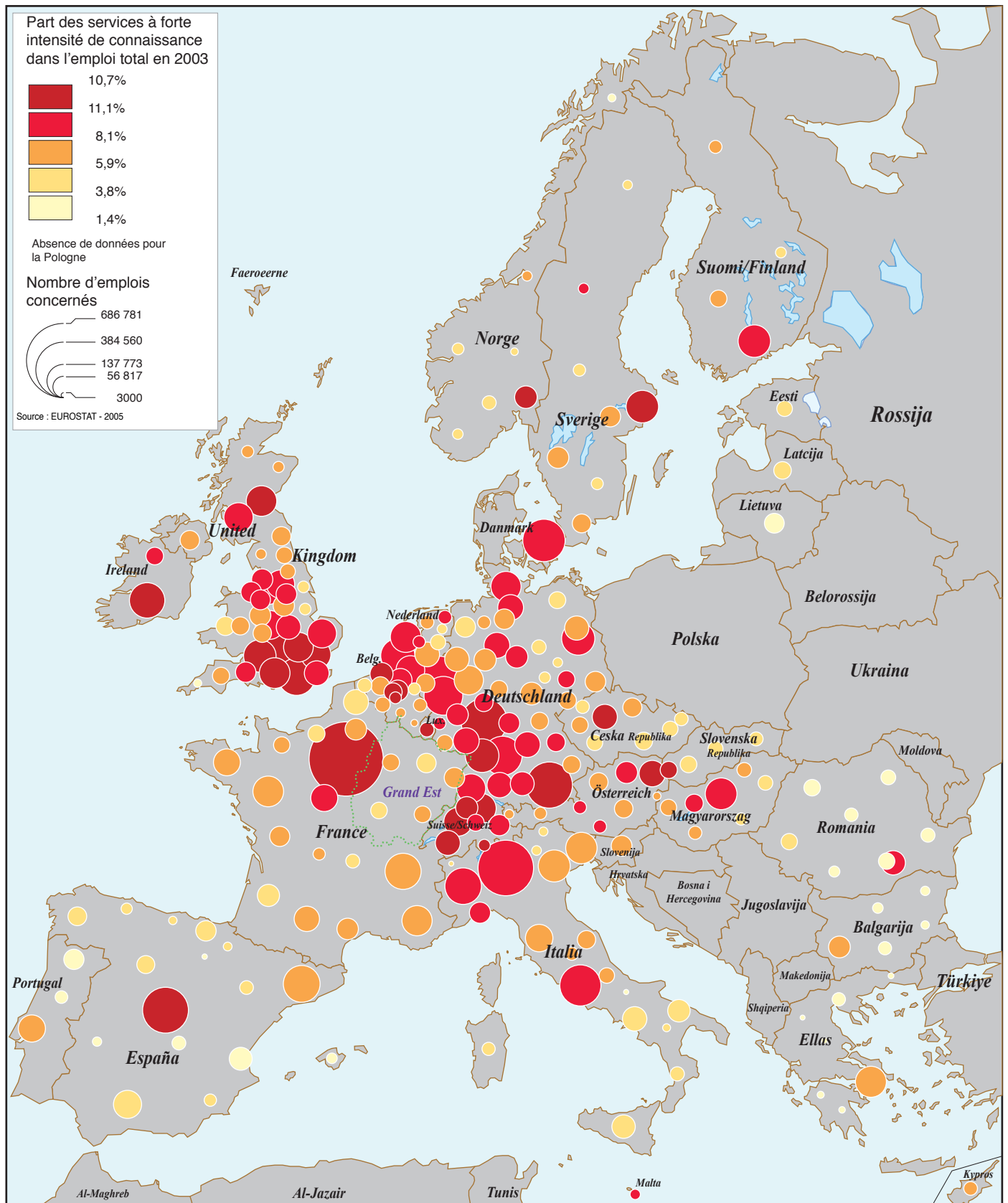
Industries manufacturière à haute technologie :
 (30) machines de bureau et de matériel informatique, (32) équipements de radio, télévision et communication,
 (33) instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
Industries manufacturière à moyenne-haute technologie :
 (24) Industrie chimique, (29) machines et équipements, (31) machines et appareils électriques
 (34) Industrie automobile, (35) autres matériels de transport

0 100 200 500 km

Fond de carte - © SGARE Alsace
 Carte réalisée avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

Services à forte intensité de connaissance en 2003

Secteurs financiers et services de haute technologie



Services financiers à forte intensité de connaissance :
 65 - Inter médiation financière
 66 - Activités d'assurances et de caisses de retraite
 67 - Activités d'auxiliaires de l'inter médiation financière

Services de haute technologie à forte intensité de connaissance :
 64 - Postes et télécommunications
 72 - Activités informatiques et activités rattachées
 73 - Recherche-développement

0 100 200 500 km

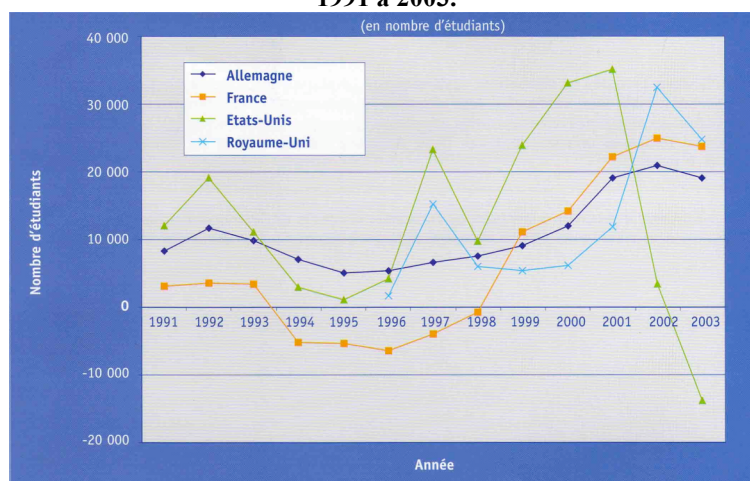
Fond de carte - © SGARE Alsace
 Carte réalisée avec le logiciel Philcarto :
<http://perso.club-internet.fr/philgeo>

L'ouverture internationale de l'enseignement supérieur français

Aujourd'hui, l'enseignement supérieur français est confronté à des problèmes de démographie importants. Dans certaines disciplines et spécialités, il devient indispensable de faire appel à des étudiants étrangers, afin d'assurer le maintien de certaines filières. C'est le cas des filières scientifiques et techniques qui ne sont plus attractives, d'où un premier intérêt de s'ouvrir sur l'international.

La France a connu une période de baisse d'influence, si l'on se réfère à la diminution du nombre d'étudiants étrangers accueillis à partir du début des années 90 (Figure 1). La diminution des flux s'est traduite par une diminution des stocks. « Cette prise de conscience a débouché sur deux mesures majeures en 1998 : la mise en place de facilités de visa et la création de l'agence EduFrance. » Cela peut notamment expliquer que de 1998 à 2002, une nette reprise du taux de croissance annuelle du nombre d'étudiants étrangers s'était amorcée (Figure 1), et qu'en 2005, la France se situe au 2^{ème} ou 3^{ème} rang européen des pays d'accueil avec 255 800 étudiants étrangers (Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – Direction Etudes et Prospective), « soit une augmentation de 64,3% par rapport à 1998 » (MANIERE³, 2006).

Figure 1 : Croissance annuelle du nombre d'étudiants étrangers dans les 4 principaux pays d'accueil de 1991 à 2003.



Source : La lettre d'EduFrance, décembre 2005.

* Pour une année donnée, différence entre le nombre d'inscrits de l'année et celui de l'année précédente ; caractérise la croissance annuelle.

En 2003/2004, la France et l'Allemagne ont globalement un effectif identique d'étudiants étrangers (Tableau 1), et en termes de flux, la France est légèrement plus attractive (Figure 1). Il est toutefois difficile de comparer les chiffres, car les systèmes universitaires et la philosophie d'accueil sont très différents selon les pays. « La France peut très clairement se payer le luxe d'être plus restrictive dans l'accueil des étudiants, car dans le cadre de son système de financement actuel, elle n'a pas besoin, comme les Anglais, d'une manne financière pour équilibrer son budget. »

Il faut distinguer les étudiants détenteurs d'un baccalauréat français de ceux n'ayant pas ce diplôme national⁴. À noter aussi que certains étrangers viennent passer leur BAC en France afin de pouvoir intégrer immédiatement une faculté en France, ou encore que les jeunes issus d'un lycée français à l'étranger sont automatiquement rattachés à une Académie française. En tout état de cause, le chiffre des étudiants n'ayant pas le baccalauréat français évolue positivement, et ceux détenteurs de

³ Roger MANIERE, est sous-Directeur de la Coopération universitaire et de la formation professionnelle au Ministère des Affaires Etrangères.

⁴ Les étudiants étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont automatiquement inscrits à l'université, alors que ceux n'ayant pas ce diplôme national sont sélectionnés sur dossier.

ce diplôme national (majoritairement issus de l'immigration) constituent tout de même 28% des étudiants étrangers poursuivant leurs études en France.

Tableau 1 : Croissance annuelle du nombre d'étudiants étrangers dans les 4 principaux pays d'accueil de 1991 à 2003.

Année 2003-2004	France	Etats-Unis	Allemagne	Royaume-Uni
	Estimation			
Nombre total d'étudiants étrangers	245 268	NC	246 136	NC
dont non-résidents	176 838	572 509	180 306	300 050
% nombre d'étudiants étrangers non-résidents/nombre total d'étudiants	7,80%	/	8,90%	/
Répartition par niveau d'études				
Licence	46,70%	47,50%	NC	47,80%
Master + Doctorat	53,30%	52,50%	NC	52,20%
Part des étudiants étrangers dans l'effectif total d'étudiants				
Licence	12,50%	2,20%	NC	8,30%
Master + Doctorat	18,90%	14,50%	NC	29,90%

Source : La lettre d'EduFrance, décembre 2005.

Encadré 1 : Définition d'un étudiant étranger.

La population étudiante de nationalité étrangère recouvre différentes définitions conduisant à établir des effectifs de dimension variable, et de ce fait des ratios qui le sont également.

Au plan européen, les données diffusées par l'institut EUROSTAT comptabilisent à la fois les étudiants étrangers venus étudier dans le pays d'accueil, mais également les enfants de nationalité étrangère de parents résidents étrangers ayant suivi des études secondaires dans le pays. Les indicateurs collectés auprès des offices statistiques des pays frontaliers correspondent également à ce dénombrement global.

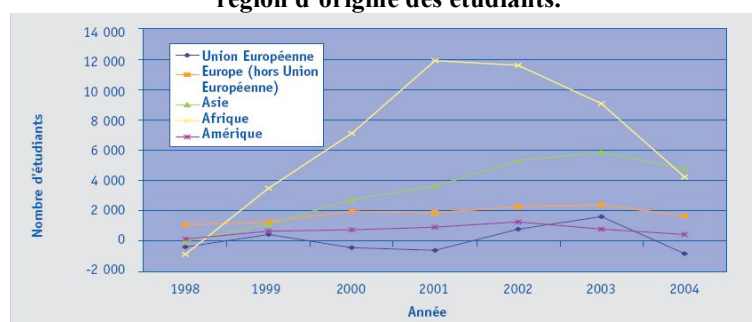
En France, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation Nationale recense les étudiants étrangers avec différents niveaux de précision en fonction des établissements concernés.

Pour l'ensemble des filières de formation, les étudiants sont comptés en totalité, sans distinction de cursus suivi en France ou à l'étranger. Cela fait 28 000 étudiants étrangers dans le Grand Est, soit 11% de l'ensemble des étudiants inscrits dans des établissements de l'enseignement supérieur. Ce qui correspond à la moyenne nationale. Près de 86% de ces étudiants étrangers suivent un cursus universitaire dans les régions de l'Est (82% en moyenne nationale).

Dans les universités et établissements assimilés, il est possible de savoir si l'étudiant est titulaire d'un baccalauréat ou s'il a été admis à l'université par le biais d'un titre admis en équivalence. Cette distinction permet d'approcher la population des étrangers venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études en ne considérant que les étudiants non titulaires du baccalauréat. Ces étudiants représentent 77% des 25 000 étudiants étrangers des universités du Grand Est (74% en France). Des étudiants français possèdent également un diplôme étranger équivalent au baccalauréat : 2,6% de l'ensemble des étudiants français dans le Grand Est (3,6% en France). Ils ne sont pas considérés comme étrangers dans cette étude.

La France a vu fortement décroître les flux d'étudiants africains depuis 2001 (sans doute suite aux effets d'une politique d'immigration plus restrictive, ils représentent néanmoins la moitié des étudiants étrangers), et augmenter les flux d'étudiants asiatiques depuis 1998. Concernant les flux en provenance de l'Union Européenne, ils sont négatifs en 2004 et diminuent pour les étudiants européens hors UE (Figure 2). Aussi, l'accueil, en termes de flux, se fait essentiellement en deuxième et troisième cycle.

Figure 2 : Accroissement annuel du nombre d'étudiants étrangers dans les universités françaises par région d'origine des étudiants.



Source : La lettre d'EduFrance, décembre 2005.

Cette situation (Figure 2) laisse entrevoir un problème pour l'avenir des filières scientifiques. La France a une image de civilisation et de culture, elle n'a pas une image scientifique et technique. Or, dans un des domaines où la France sera amenée à être déficitaire (les sciences) les étudiants actuellement présents sont d'abord issus du continent africain. « *Le premier pays fournisseur de scientifiques en France est le Maroc* ». Il faut prendre garde à une « *politique de non-discernement, qui consisterait à dire qu'il y a trop d'africains et pas assez de chinois ; on risquerait encore d'appauvrir ce qui nourrit actuellement les filières scientifiques françaises. Par conséquent, il serait plus prudent de mener une analyse pays par pays, spécialité par spécialité.* » En 2004, les étudiants africains représentent 63 % des étudiants étrangers scientifiques, le Maroc à lui seul 20%, et les pays du Maghreb la moitié.

Globalement, le nombre de visas délivrés diminue, notamment aux jeunes provenant des pays du Maghreb et d'Afrique (-25% pour les pays du Maghreb entre 2001 et 2004). La crainte se situe dans le fait de délivrer des visas à de jeunes étrangers afin qu'ils effectuent leurs études en France, mais qui en réalité se servent de ce visa pour venir travailler en France ou alimenter l'économie souterraine. La mise en place des Centres d'Etudes en France (CEF)⁵ a pour objectif de distinguer si le candidat vient réellement suivre des études en France, et ainsi de résoudre le problème des faux diplômes et de garantir les compétences des candidats au séjour d'études.

La recherche et l'ouverture internationale

Il n'est déjà pas facile d'avoir une vision globale des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur⁶, mais lorsqu'il s'agit d'analyser l'ouverture internationale en matière de recherche, la tâche devient particulièrement ardue. Pourtant, la recherche est internationale : « *il n'y a de véritable recherche que si elle reçoit une audience internationale.* » Les sujets de recherche peuvent être locaux et nationaux, mais les résultats doivent avoir une portée internationale.

Avoir une stratégie d'ouverture internationale pour une unité de recherche, implique de faire preuve d'un soin particulier dans l'élaboration des divers protocoles liés à la propriété intellectuelle et industrielle, afin de trouver une articulation adéquate entre coopération et concurrence. Mais en tout état de cause, les coopérations jouent un rôle très important dans le but de favoriser l'émulation et l'échange d'informations et de connaissances entre les partenaires, et donc d'accéder à de nouvelles connaissances et compétences.

Enfin, il est primordial, pour les établissements d'enseignement supérieur, de s'appuyer sur une recherche de qualité s'ils veulent développer une stratégie internationale. En effet, même si les étudiants étrangers ne viennent pas forcément dans un établissement d'enseignement supérieur pour la qualité de son activité de recherche, cette dernière permet le développement de partenariats qui

⁵ Présentation du dispositif des CEF en annexe 2.

⁶ Principalement du fait de l'hétérogénéité des sources et de la non-exhaustivité des données, sans oublier la non représentativité des informations : certaines conventions bilatérales mettent en avant une coopération entre deux établissements, alors qu'elles n'entraînent aucune relation tangible entre ces partenaires.

généneront généralement des flux d'étudiants et d'enseignants-chercheurs. De plus, « *tous les établissements ont une activité internationale à travers des échanges d'étudiants. La valeur ajoutée de la coopération à l'international repose, à l'avenir, sur la recherche.* » Il faut donc combiner la recherche et l'enseignement pour développer une véritable stratégie d'ouverture internationale.

Les caractéristiques territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche du Grand Est

Pour mieux appréhender la problématique de l'ouverture internationale des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche du Grand Est, il est important d'en visualiser certains aspects liés à leur localisation dans le territoire. Cette présentation produite à partir des effectifs d'étudiants permet de montrer les concentrations des effectifs dans les pôles urbains de formation qui incluent des fonctions de recherche présentes dans les universités et dans la plupart des grandes écoles (d'ingénieurs, de commerce, ...). Il est donc important de replacer l'enseignement supérieur dans le cadre des fonctions urbaines (Carte 3).

L'enseignement supérieur dans le Grand Est : une fonction urbaine

Au sein du Grand Est, comme dans les régions françaises et frontalières proches, les sites d'enseignement supérieur se localisent essentiellement dans les grandes villes. L'espace cartographié rassemble un peu plus de 2 800 000 étudiants. Les agglomérations de plus de 100 000 habitants en concentrent 83%, les villes moyennes 16% et les petites villes ou communes rurales moins de 2%.

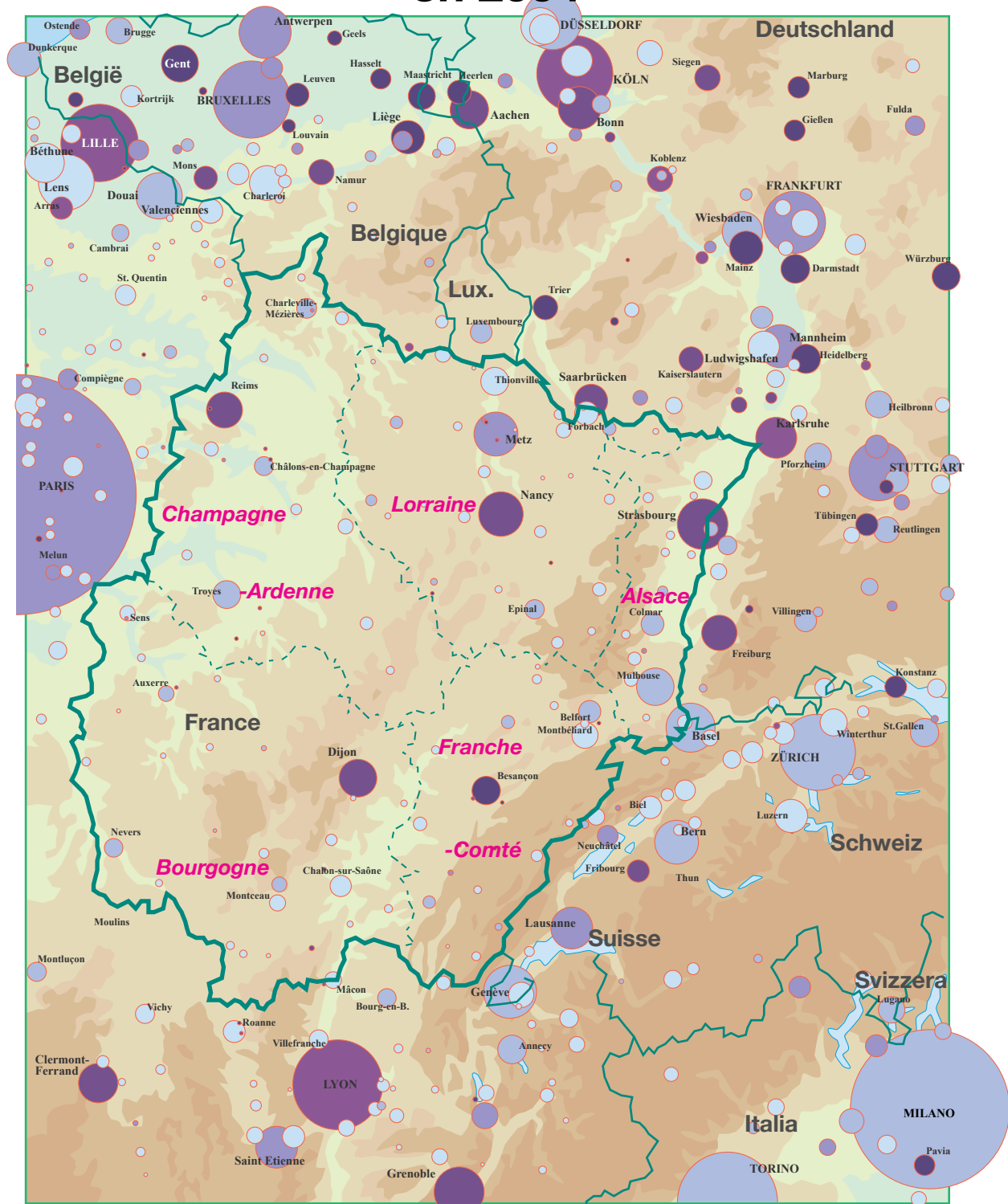
Toutefois, la fonction urbaine mesurée par le nombre d'étudiants par habitant n'est pas liée à la hiérarchie des villes (Carte 3). Sur l'ensemble du territoire, ce ratio est de 6%, mais les variations sont très importantes entre Sevenans (près de Belfort et de Montbéliard), qui compte plus d'étudiants que d'habitants (2000 étudiants pour 736 habitants), Louvain-La-Neuve en Belgique (8 étudiants pour 10 habitants) et des villes comme Thionville, Haguenau, Chalon-sur-Saône ou Lucerne qui ont des taux inférieurs à 2%. La fonction urbaine de l'enseignement supérieur est particulièrement élevée dans des villes qui abritent une université au moins séculaire.

C'est le cas en France, et notamment dans le Grand Est, où Besançon présente le taux le plus élevé (sur le territoire cartographié) avec 17 étudiants pour 100 habitants, suivie par Nancy (14%), Dijon (13,5%), Reims et Strasbourg (12,5%). Les ratios sont cependant plus élevés dans certaines villes des pays frontaliers, dont la fonction universitaire constitue l'activité principale de la ville : Leuven et Louvain-la-Neuve en Belgique, Giessen, Trêves, Marbourg, Heidelberg ou Tübingen en Allemagne. Il s'agit en général de villes aux universités prestigieuses assez généralistes créées aux 15^e et 16^e siècles.

Dans les grandes métropoles européennes, la fonction apparaît plus diluée par la taille de ces villes qui regroupent néanmoins les plus grands effectifs d'étudiants inscrits dans les pays et qui cumulent d'autres fonctions supérieures⁷.

⁷ La mesure de la fonction est également contrainte par la définition des agglomérations qui diffère selon les pays. La notion d'unité urbaine n'existe pas en Allemagne ou en Belgique. Dans le cas contraire, les villes de Ludwigshafen, Mannheim et Heidelberg formeraient une agglomération, et le poids de la ville universitaire serait atténué.

Fonction urbaine de l'enseignement supérieur en 2004



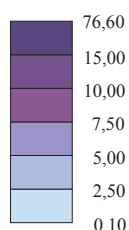
0 50 100 km

--- Régions du Grand Est
— Frontière

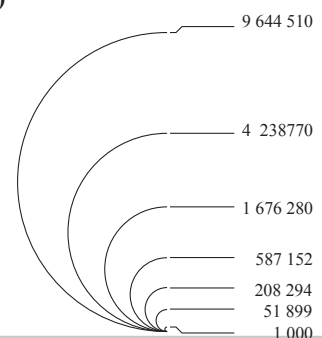
Sources (2004) : Ministère de l'Éducation Nationale - DEPP
INSEE
Offices statistiques d'Allemagne, de Belgique,
d'Italie, du Luxembourg et de Suisse

Fond de carte : © SGARE Alsace
Carte réalisée avec le logiciel Philcarto :
<http://perso.club-internet.fr/philgeo>

Part du nombre d'étudiants (2003/2004)
dans la population en %



Nombre d'habitants



Le poids des établissements universitaires

Près de 66% des étudiants sont inscrits dans des universités et établissements assimilés sur cet espace (Carte 4). Les proportions sont semblables dans tous les pays concernés, dans le Grand Est, sauf en Belgique (41%)⁸.

Cette fonction universitaire est cependant très inégale selon les villes. En France, les grands pôles de formation que sont les agglomérations de Lille, Paris, Lyon, voir celle de Saint-Etienne, concentrent également un certain nombre de grandes écoles, dont les étudiants ne sont pas comptabilisés dans les effectifs universitaires. Dans les grands pôles de formation de l'interrégion, le poids des établissements universitaires est nettement supérieur à la moyenne française : Besançon (85%), Strasbourg (80%), Dijon (77%), Mulhouse (76%), Nancy (75%), Metz (73%) et Reims (71%).

En Allemagne, il existe également des « Hochschulen » qui sont comparables aux grandes écoles françaises au niveau de la durée des études (écoles de formation d'enseignements, de théologie, d'art, ...). La part de ces grandes écoles y est cependant moins importante qu'en France.

Les systèmes de formation en place dans les pays limitent les comparaisons en termes de cycles d'études par exemple⁹. La France, et d'une certaine façon l'Italie, se distinguent des pays frontaliers du Nord-Est. L'organisation française est sans aucun doute la plus diverse avec des écoles d'ingénieur universitaires, d'autres qui dépendent de l'Education nationale ou d'autres ministères, des écoles de commerce, d'architectes, etc. En Italie, la quasi-totalité des formations est concentrée dans les universités.

Parallèlement à l'armature universitaire héritée du moyen âge, les Allemands ont développé au 19^e siècle des universités techniques directement associées aux activités industrielles et plus récemment de services aux entreprises. Ces universités ont été localisées au plus près des besoins des grandes agglomérations ne disposant pas toujours d'universités « historiques » (Ruhrgebiet, Darmstadt, Mannheim, Stuttgart ou Karlsruhe, par exemple).

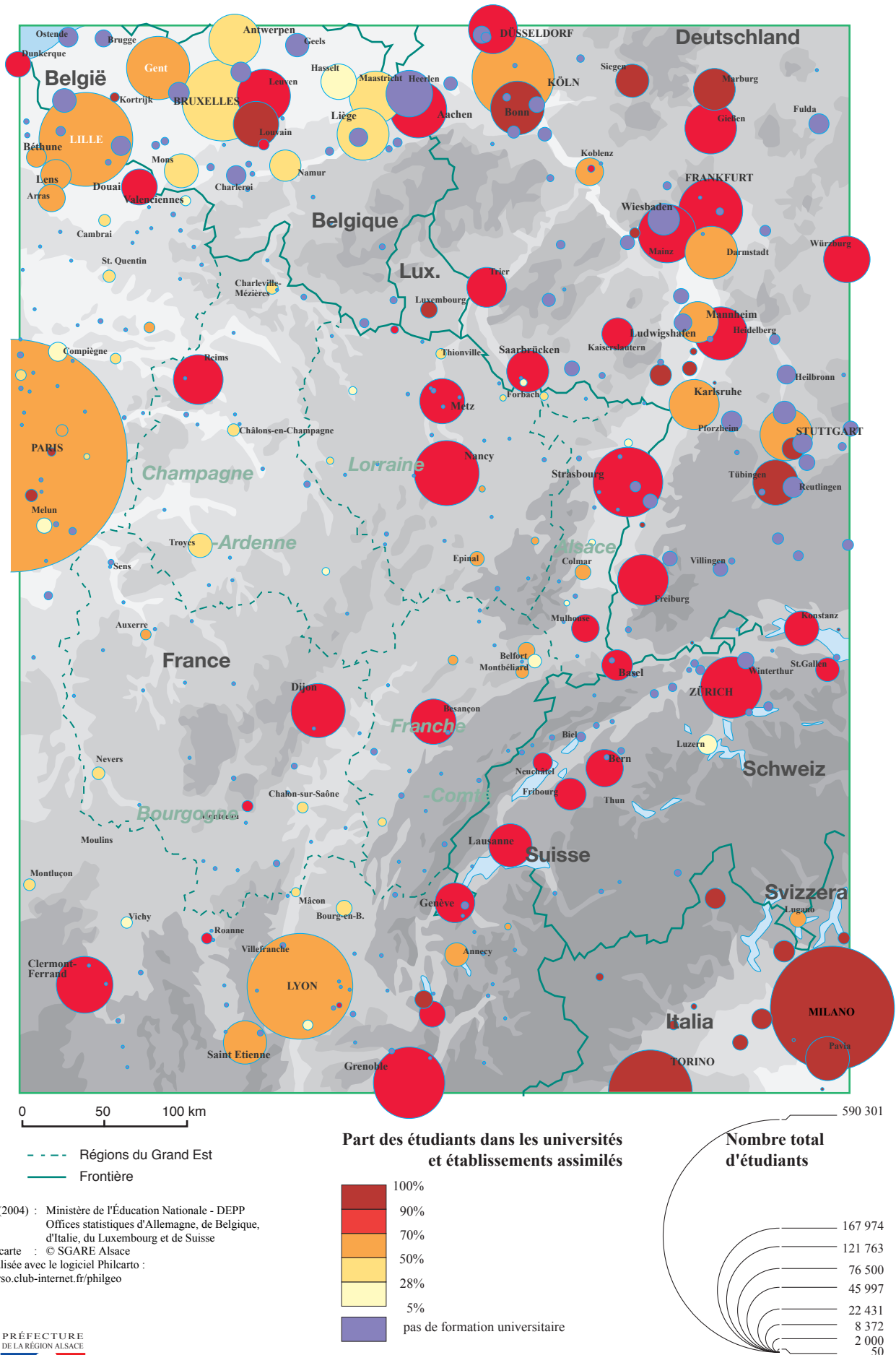
Ce dispositif universitaire a été complété au 20^{ème} siècle par un système d'écoles supérieures professionnelles avec un cycle d'études de trois années qui n'a pas d'équivalent en France. Ces « Fachhochschulen », qui proposent des formations « d'ingénieurs techniques » à des actifs n'ayant pas de formation universitaire, sont établies dans les villes universitaires, mais également dans un réseau de petites villes moyennes.

Plus récemment, la Belgique, la Suisse et l'Autriche ont adopté ce système de formation supérieure professionnelle.

⁸ Les indicateurs les plus fins concernant l'origine des étudiants étrangers établis par la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche concernent les universités et les établissements assimilés (écoles d'ingénieurs universitaires).

⁹ La mise en place progressive du LMD dans tous les pays d'Europe permettra d'établir plus aisément des correspondances dans les bases de données. Ces comparaisons sont limitées pour le moment, malgré l'existence d'une classification internationale type de l'enseignement qui homogénéise les formations (CITE). Les données diffusées dans les différents pays d'Europe n'intègrent pas cette nomenclature.

Poids de la fonction universitaire en 2004



La dimension transfrontalière du Grand Est

Divers sites français sont en pointe sur le plan de la stratégie d'ouverture internationale : Bordeaux, Grenoble, l'Ile-de-France qui est en train de se fédérer, ou encore le Réseau Universitaire Ouest Atlantique (RUOA). *« A Bordeaux, les quatre universités sont capables de mettre leur offre de formation sur un seul poster, et n'avoir qu'un seul stand lors d'actions de promotion. »* Elles permettent ainsi d'identifier ce qu'un étudiant peut faire sur un seul site, et ainsi augmenter leur attractivité, vis-à-vis de Paris notamment, qui est plus cher et qui s'appuie sur une meilleure visibilité initiale.

A contrario, le Grand Est paraît relativement éclaté et encore peu structuré dans l'optique de l'ouverture internationale. *« Les universités ont une longue et ancienne tradition internationale, notamment les strasbourgeoises, mais elles n'ont pas totalement concrétisé leur volonté de mettre en place une politique de site. »* Or, *« l'étudiant étranger vise avant tout une spécialité. Dans des actions de promotion, ce ne sont pas strictement des établissements que l'on vend, ce sont des spécialités. »* C'est pourquoi, il paraît nécessaire d'appliquer une politique de promotion de sites, mettant en avant les formations dispensées à l'image de Bordeaux ou du RUOA, et non tel ou tel établissement.

La majeure partie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Grand Est évoluent dans un contexte transfrontalier. Par conséquent, *« la possibilité de coopération en profondeur, issue de cette situation géographique est normalement beaucoup plus favorable que dans un contexte plus lointain. Ceci dit, cette constatation n'est pas forcément visible dans la réalité, où on constate que la coopération internationale s'effectue avec des champs et des partenariats géographiques plus lointains, quelques fois de manière plus facile, où en tout cas les acteurs ont un plus grand intérêt à travailler ensemble. »* En effet, les coopérations se font avant tout parce qu'il y a des proximités thématiques et relationnelles entre deux chercheurs ou laboratoires. Dans un deuxième temps, elles peuvent être renforcées par une proximité géographique. Aussi, la dimension transfrontalière peut impliquer une intensité plus importante dans les échanges, à condition d'exploiter les opportunités offertes par ce cadre géographique, et de trouver chez les établissements voisins des proximités thématiques.

Dans cette optique, les collectivités françaises mettent en place une véritable politique volontariste de l'apprentissage de la langue du voisin. C'est notamment le cas dans les deux régions du Grand Est participant à des réseaux transfrontaliers particulièrement vivants : l'Alsace et la Lorraine qui ont inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2000-2006, la mise en place d'une politique globale d'apprentissage de l'Allemand.

D'autre part, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Alsace, de Bourgogne, de Franche-Comté et de Lorraine, ont également pris des initiatives dans le but de consolider les coopérations transfrontalières. Le cas de la Grande Région SaarLorLux/Palatinat-Rhénanie-Wallonie (Encadré 2), avec une quarantaine de réseaux plus ou moins actifs, en est un exemple. La Carte 5 présente les réseaux existants dans un des dix thèmes de coopération de la Grande Région, à savoir les sciences de l'ingénieur.

Enfin, les cinq régions du Grand Est, et plus particulièrement la Lorraine, participent activement aux activités de l'Université Franco-Allemande (UFA)¹⁰. Alors que le Grand Est représente 20% des établissements partenaires français, il accueille un quart des étudiants venant en France, et propose plus de 25% des cursus français de l'UFA (Figure 3).

¹⁰ L'UFA est une institution internationale créée en 1997 par l'accord de Weimar (accord intergouvernemental), et dont l'objectif principal est de développer la mobilité étudiante et enseignante entre la France et l'Allemagne. Ainsi, elle finance les cursus intégrés, permettant aux étudiants qui les suivent d'acquérir un double diplôme franco-allemand. Enfin, « l'UFA soutient des projets dans le domaine de la formation doctorale et de la recherche » (Préfecture de Région Lorraine & Rectorat de l'Académie Nancy-Metz, 2004).

Encadré 2 : Présentation du réseau SaarLorLux/Rhénanie-Palatinat-Wallonie.

Le 25 octobre 1984, les sept établissements d'enseignement supérieur suivants de la région Sarre-Lor-Lux ont signé à Pont-à-Mousson une convention appelée Charte de Coopération Universitaire Luxembourg-Sarre-Lorraine.

- Université de la Sarre,
- Centre Universitaire de Luxembourg,
- Institut National Polytechnique de Lorraine,
- Université Henri Poincaré,
- Université de Metz,
- Université de Nancy II,
- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz.

Le 22 octobre 1985 la Fachhochschule de la Sarre, le 26 février 1988 les Universités de Kaiserslautern et de Trèves ainsi que la Fondation universitaire luxembourgeoise d'Arlon et le 21 septembre 1990 la Fachhochschule de la Rhénanie-Palatinat ont adhéré à la charte. C'est ainsi qu'est né dans la Grande Région un « paysage universitaire européen » avec au total 12 établissements d'enseignement supérieur.

Les établissements et institutions d'enseignement supérieur adhérant à la Charte Saar-Lor-Lux/Trèves Palatinat occidental-Wallonie se sont donnés pour objectif de coopérer par-dessus les frontières dans un cadre interrégional, sur une base d'égalité et de réciprocité, dans les domaines de l'enseignement et de la recherche et dans tous les autres domaines relevant de leurs missions. L'idée d'une université transfrontalière à campus partagé était née dans les esprits.

Dans le cadre de la Charte, la coopération scientifique des disciplines dans les domaines de l'enseignement et de la recherche constitue le fondement essentiel des relations de partenariat entre les établissements.

Les établissements se proposent en outre de développer leur coopération dans le domaine des relations publiques, dans celui de l'information et de l'orientation des étudiants, ainsi que dans les autres activités de service réalisées au profit des étudiants en marge de leurs études. De cet objectif relève une coopération interrégionale concernant les activités culturelles et sportives.

Les objectifs de la charte sont les suivants :

- coopération dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, développement de parcours intégrés ;
- échanges d'étudiants ;
- coopération dans le domaine de la culture et du sport ;
- coopération institutionnelle des établissements partenaires.

Aujourd'hui, les établissements membres de la charte sont les suivants :

Wallonie, Province de Luxembourg

- Université de Liège
- Fondation Universitaire Luxembourgeoise d'Arlon (en voie d'intégration à l'Université de Liège)

Rhénanie-Palatinat

- Universität Kaiserslautern
- Universität Trier
- Fachhochschule Kaiserslautern
- Fachhochschule Trier

Sarre

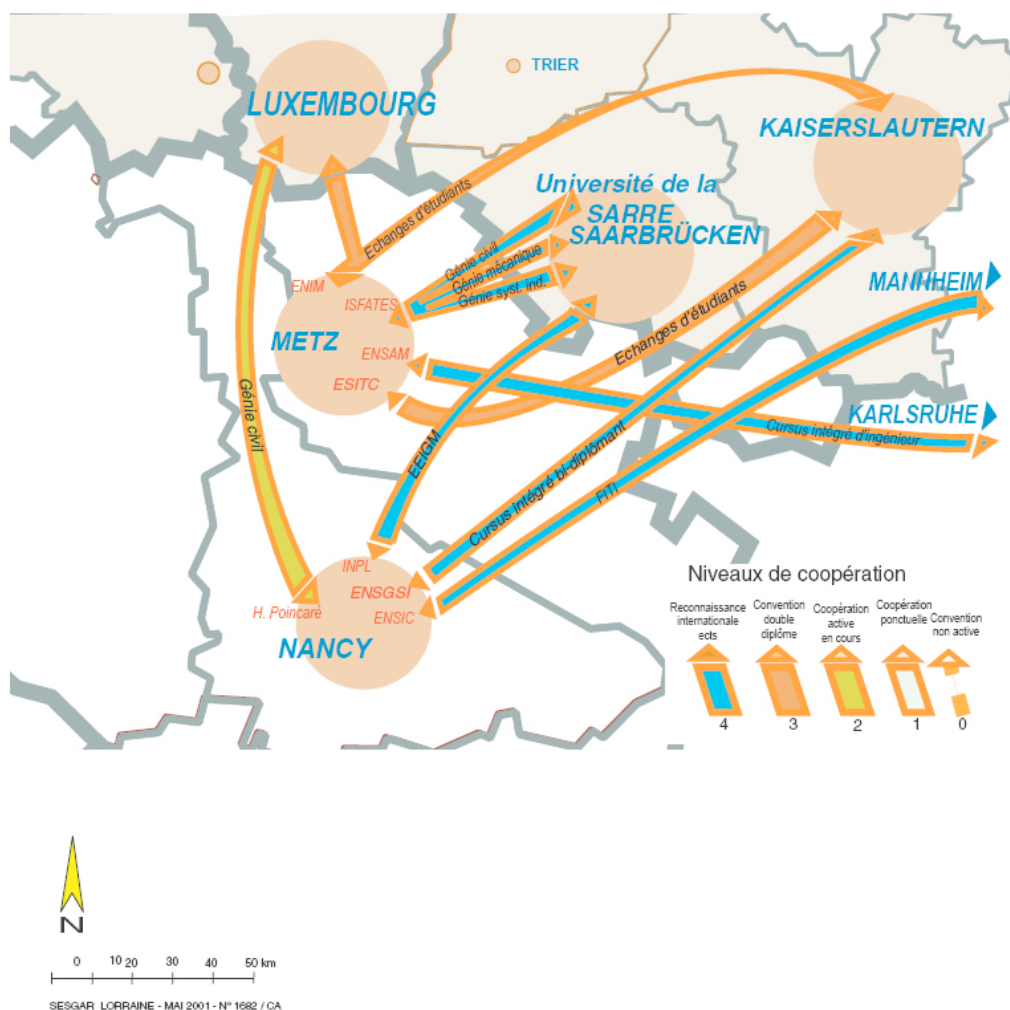
- Universität des Saarlandes
- Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (HTW)

Lorraine

- Université de Metz
- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM)
- Université Henri Poincaré Nancy I
- Université Nancy II
- Institut National Polytechnique de Lorraine (INPL)

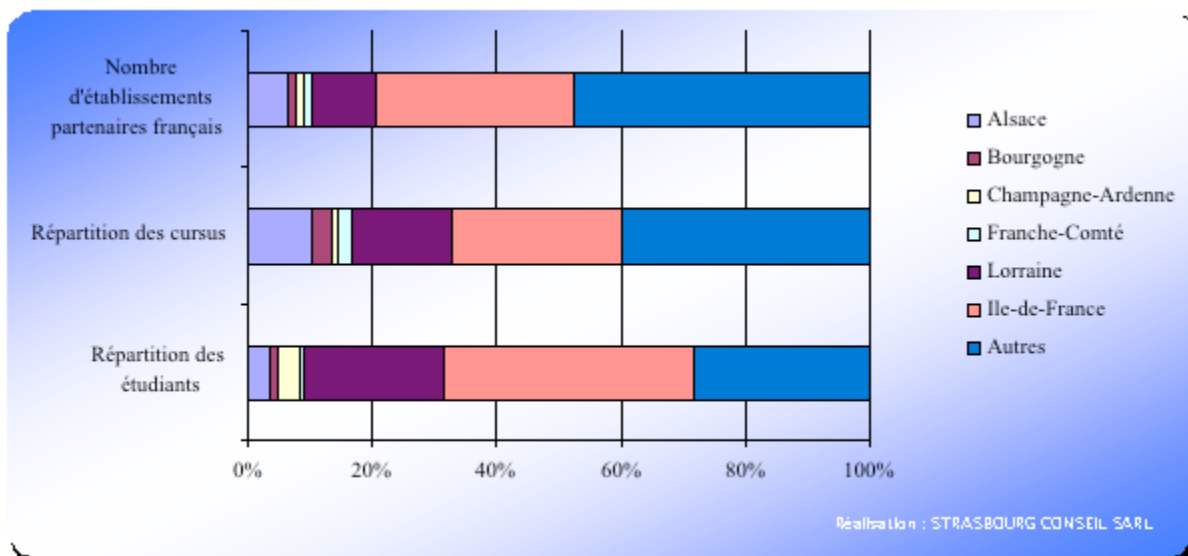
Source : Préfecture de Région Lorraine (SESGARE) & Rectorat de l'Académie Nancy-Metz (Division de l'Enseignement Supérieur), « Bilan de la coopération universitaire au sein de la Grande Région SaarLorLux/Rhénanie-Palatinat-Wallonie », février 2004.

Carte 5 : Réseau de coopérations en Sciences de l'Ingénieur au sein de la Grande Région SarLorLux/Rhénanie-Palatinat-Wallonie.



Source : « Bilan de la coopération universitaire au sein de la Grande Région SaarLorLux/Rhénanie-Palatinat-Wallonie » ; Préfecture de Région Lorraine (SESGARE) & Rectorat de l'Académie Nancy-Metz (Division de l'Enseignement Supérieur) ; février 2004.

Figure 3 : L'Université Franco-Allemande (UFA) en chiffres (2005).



Source : UFA – rapport d'activité 2005.

D'une activité internationale à une stratégie d'ouverture internationale

Sur le plan national, le thème de l'attractivité des établissements français d'enseignement supérieur et de recherche a fait l'objet de divers rapports et séminaires ces dernières années. Ils mettent en avant les enjeux liés à cette ouverture vers le monde, et les mesures à adopter pour accroître l'attractivité de la France, tout en prônant l'instauration d'une démarche qualité au niveau de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers.

Au niveau des établissements, les pratiques de l'ouverture internationale évoluent depuis le début des années 2000. Il s'avère également intéressant d'analyser les quelques différences de pratiques entre les universités et les écoles d'ingénieurs ou de commerce.

Les enjeux de l'ouverture internationale

Selon MANIERE (2006), il existe une quadruple nécessité pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de s'ouvrir à l'international : économique, culturelle, politique et universitaire. Cette vision peut être développée au regard des personnes interrogées pour les besoins de l'étude.

Tout d'abord, la nécessité économique. Elle peut être déclinée sous deux angles, celui :

- Des échanges internationaux. « Parce que les échanges économiques sont toujours précédés par des échanges humains, il est important de favoriser et de renforcer la formation de nouvelles capacités humaines francophones responsables et susceptibles de prendre des initiatives dans leurs pays respectifs, en développant la coopération universitaire, les échanges d'étudiants et de professeurs, les cursus et diplômes communs » (BENETEAU, 2006), sans oublier le potentiel des échanges commerciaux sous-jacents. Des étudiants étrangers bien accueillis feront la promotion de la région dans laquelle il auront séjourné, et se tourneront vers elle pour mettre en place des coopérations. Par conséquent, « *de la qualité de l'accueil dépend en partie la croissance des échanges internationaux de demain* » (MANIERE, 2006).
D'autre part, le marché du travail implique de former les futurs cadres dans un environnement international et multiculturel. L'argument essentiel mis en avant par les écoles de commerce est que : « *l'enseignement se fait dans une perspective mondiale* », « *les pratiques de gestion sont mondiales.* » Ainsi, le séjour à l'étranger apporte à l'étudiant la possibilité d'assimiler les pratiques culturelles et économiques des entreprises du pays d'accueil. Il acquiert une compétence recherchée par les entreprises qui souhaitent se développer à l'international. Sachant que la majeure partie des partenaires industriels de ces écoles veulent embaucher des étudiants ayant cette compétence multiculturelle (pour travailler dans leurs différentes filiales), elles doivent se doter d'une stratégie intégrant ce qui se fait sur le marché international.
- De l'aide aux pays en développement. « *Nous avons un rôle à jouer vis-à-vis des pays en voie de développement : un rôle social international.* » C'est-à-dire, permettre aux étudiants de ces pays d'accéder à un enseignement de qualité, auquel ils n'ont pas accès chez eux.

Du point de vue de la nécessité culturelle, il s'agit de s'ouvrir à l'international afin de « contribuer au rayonnement international de la France » (HARFI, 2005). La France a une longue tradition de diversité culturelle, qui est à préserver. De plus, l'accueil d'étudiants étrangers permet aux français qui n'ont pas la possibilité de partir en séjour d'études à l'étranger, de s'enrichir personnellement au contact de pratiques culturelles diverses et variées.

La nécessité politique est à mettre en relation avec la notion d'influence de la France dans le monde. Les étudiants étrangers contribuent au rayonnement international de la France, en termes de société de valeurs ayant une *certaine idée* du monde.

A l'échelle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche l'ouverture internationale doit permettre de préserver ou d'acquérir une reconnaissance à l'échelle mondiale, aujourd'hui indispensable à leur survie et leur développement. En effet, « être attractif », « survivre » et « viser l'excellence » : tels sont les trois termes les plus souvent cités dans le cadre des entretiens, pour définir les enjeux de l'ouverture internationale des établissements. Ainsi, les actions menées par les établissements visent notamment à attirer les meilleurs étudiants et chercheurs étrangers, pour maintenir et développer l'excellence de certains cursus, alimenter le marché du travail des personnels scientifiques et techniques, et renforcer les équipes de recherche au niveau international.

Dans le cadre de la loi¹¹, un réel débat au sein des établissements, et éminemment lié à la quadruple nécessité évoquée ci-dessus, concerne l'enseignement *de* et *dans* la langue française. En d'autres termes, faut-il dispenser les cours en langue anglaise pour accroître l'attractivité des établissements vis-à-vis des élites estudiantines étrangères ?

L'anglais est de plus en plus omniprésent, que ce soit dans le monde des affaires, dans la formation des étudiants (cours dispensés et quasi-totalité des documents scientifiques utilisés), ou encore sur l'Internet. Cependant, c'est bien souvent un sabir qui est utilisé. L'anglais est considéré comme une *langue outil* : « *L'anglais international que nous parlons n'est pas la langue de Shakespeare, ni même celle d'écrivains plus contemporains. C'est un anglais dans lequel se perd beaucoup de l'anglais lui-même.* »

Le Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants (2004) met en avant ce débat de la manière suivante : « La défense et la promotion de la francophonie et de la culture française constituent un des enjeux majeurs associés à la mobilité étudiante. Mais *l'introduction d'exigences linguistiques préalables*, et notamment l'exigence d'un niveau minimal en français en début de cursus, ou même avant confirmation de l'inscription, conduirait à écarter une partie importante des candidats étrangers aux filières françaises d'enseignement supérieur. » D'autre part, il n'est pas rare de s'entretenir avec des responsables d'établissements d'enseignements supérieurs contraints, par certains de leurs futurs partenaires, de mettre en place des cours ou des cursus en anglais, s'ils souhaitent signer une convention de partenariat.

Ce sujet d'ouvrir les enseignements en langue anglaise connaît des pratiques divergentes :

- Les universités n'ont pas de directives strictes, elles laissent l'initiative à chaque composante, et l'enseignement en anglais apparaît essentiellement en Master. D'autre part, certains cours ne permettent pas l'enseignement en une autre langue que le français, c'est le cas des formations littéraires par exemple. Enfin, dans le cadre des échanges conventionnés, les étudiants étrangers ont étudié le français avant leur arrivée, et peuvent suivre des stages intensifs ou des cours réguliers de français dès leur venue. Pour la plupart des responsables de ces établissements : « *L'université n'aura pas rempli sa mission si elle n'inculque pas la culture française, et si ses étudiants étrangers repartent sans avoir parlé le français.* »
- Les écoles d'ingénieurs demandent plutôt aux étudiants étrangers un socle de connaissances de la langue française et leur permettent de suivre des cours de FLE (Français Langue Etrangère) ; et ceci est d'autant plus fréquent lorsque la technologie enseignée est française.

¹¹ Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française : Art. 11 « La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi des thèses et mémoires dans les établissements publics ou privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères, ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers : les écoles étrangères, ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère, ainsi que les établissements dispensant un enseignement à caractère international, ne sont pas soumis à cette obligation. »

- Au sein des écoles de commerce qui cherchent à attirer un maximum d'étudiants étrangers, et dans la mesure où la langue du monde des affaires est l'anglais, la mise en place de cursus dont les cours sont entièrement dispensés en anglais n'est pas rare. *« Pour évoluer de manière positive sur le marché, nous avons l'obligation d'angliciser la moitié des programmes sous peine de rester au placard. »*

Derrière ce débat se cachent deux impératifs. Le premier s'inscrit dans une perspective multiculturelle : *« L'utilisation et l'appropriation de la langue française sont des enjeux majeurs. Le développement d'un français d'Afrique, qui traduit l'appropriation de la langue française par le peuple africain en est un exemple. Il faut qu'il existe des modèles pluriels dans le monde. La francophonie en offre un. »* Le second relève plus de l'ordre des échanges commerciaux : *« être attractif pour avoir des retours économiques après. »* Quand les étudiants étrangers, qui ont suivi des études en France, rentrent dans la vie professionnelle, leur geste premier doit être de se tourner vers la France pour faire des affaires. Afin que cet objectif soit atteint, il est primordial que ces étudiants soient imprégnés de la langue et de la culture françaises : pour développer des relations commerciales avec un pays, parler la langue de celui-ci et s'imprégner de sa culture constitueront deux avantages certains.

Dans le but d'obtenir un véritable retour sur investissement, deux mesures seraient à prendre au sein des établissements. D'une part, il serait préférable de financer des cours de FLE pour l'ensemble des étudiants étrangers venant étudier en France. Actuellement, seuls les étudiants issus d'une mobilité conventionnée ont la possibilité de suivre des cours de FLE gratuits. D'autre part, la promotion de la langue française passe par l'importance que la France donnera aux langues étrangères dans ses établissements d'enseignement supérieur : *« Le développement de la francophonie implique parallèlement un développement de l'enseignement des langues vivantes moins diffusées, moins enseignées MODIME (en Europe : roumain, hongrois, polonais, tchèque). »* Les établissements ont donc tout intérêt à mener une politique en faveur du multilinguisme, en enseignant aux étudiants français la langue du pays qui les accueillera. Ce système de réciprocité devrait être mis en avant au moment de la signature des conventions de coopération.

Les entreprises souhaitent embaucher des étudiants sachant évoluer dans un milieu bi-culturel. L'apprentissage d'une langue autre que l'anglais constituera donc un atout indéniable. Le handicap des anglo-saxons est de n'offrir leurs formations que dans une seule langue, prétextant la prédominance de l'anglais dans le monde des affaires. Or, pour s'imprégner de la culture d'une nation, il faut parler sa langue. Seuls les Etats qui auront intégré cette nécessité, et mis en œuvre des politiques incitatives dans le domaine du multilinguisme, verront la pratique de leur langue s'accroître dans le monde.

Enfin, il faut tout de même ne pas ignorer la réalité. Certains étudiants ne viendront étudier en France que si, et seulement si, les cours sont dispensés en anglais. C'est pourquoi certains établissements dispensent des cours en anglais, mais en tant que *« cours d'appels »*, initiant parallèlement les étudiants à la pratique du français, puis montant l'exigence pour ne plus dispenser les cours qu'en français à la fin du semestre.

Une politique d'attractivité et une démarche qualité

L'attractivité de la France est en deçà des attentes et suscite des critiques sévères et justifiées relatives à l'accueil et à l'absence d'une véritable politique sur l'attractivité (MANIERE, 2006). Selon le Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants (2004), il devient impératif de *« passer d'une action marquée par des objectifs quantitatifs à des stratégies qualitatives ambitieuses. »*

Trois mesures importantes ont été prises récemment ; certaines découlant des 11 mesures adoptées lors du séminaire gouvernemental du 22 mai 2006, en vue d'attirer les meilleurs étudiants et chercheurs :

- La simplification des démarches administratives pour la venue d'étudiants étrangers (Figure 4).

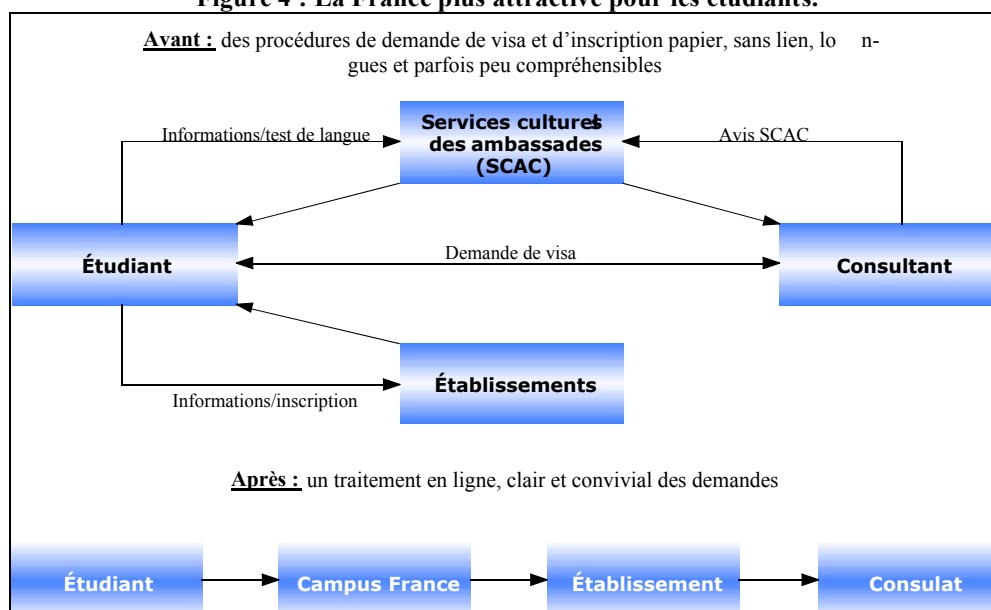
- La possibilité de « nouer un partenariat public-privé pour l'accueil des meilleurs étudiants étrangers. »
- L'adoption d'une charte de qualité pour l'accueil des étudiants étrangers (Figure 5). Elle concerne actuellement les étudiants étrangers bénéficiaires de bourses du gouvernement français. Cependant, elle sera généralisée à l'ensemble des étudiants en mobilité entrante.

Lors de son allocution du 15 mai 2006, le Ministre des Affaires Etrangères, Philippe DOUSTE-BLAZY, a annoncé la création de Campus France, « une nouvelle agence afin de simplifier notre dispositif d'accueil et renforcer l'attractivité de nos établissements d'enseignement supérieur. »

Cinq objectifs sont adossés à cette création : « promouvoir à l'étranger les formations supérieures françaises ; attirer les étudiants étrangers ; mettre en œuvre des partenariats avec des universités étrangères (ingénierie éducative), instaurer progressivement un guichet unique pour l'accueil des étudiants étrangers en France depuis leur orientation jusqu'à la gestion de leur bourse ; soutenir la mobilité internationale des chercheurs. » Ainsi, « Campus France reprend les missions jusqu'ici exercées par EGIDE¹² et EduFrance. »

Dans le cadre de la mise en place d'un meilleur traitement des demandes d'inscription de visas, Campus France se trouvera dans le futur système de procédure des demandes en ligne, et assurera la liaison avec les CEF (Figure 4). Les modalités de son intervention sont encore à préciser.

Figure 4 : La France plus attractive pour les étudiants.



Source : Ministère des Affaires Etrangères, dossier de presse, Conférence de presse du Ministre des Affaires Etrangères, Philippe Douste-Blazy, « La France dans le monde : culture, langue française, éducation, développement », Paris, le 15 mai 2006.

Le Ministère des Affaires Etrangères souhaite « s'appuyer sur les entreprises françaises dont les succès industriels et économiques, notamment dans les technologies de pointe, sont mondialement connus, pour attirer les meilleurs étudiants étrangers dans le réseau des universités et des grandes écoles françaises » (Dossier de presse du Ministère des Affaires Etrangères, 2006). Le groupe THALES est le premier à signer une convention public-privé, en vue d'accueillir, dès la rentrée 2006, 24 étudiants en provenance de la Chine et de l'Inde. Chacun d'entre eux bénéficieront d'une « Bourse THALES Academia » d'un minimum de 10 000 euros par an en fonction de la durée du cursus ; le

¹² Association à but non lucratif, sous la tutelle du Ministère des Affaires Étrangères, Égide a en charge la gestion des programmes de mobilité internationale de l'Etat (bourses du gouvernement français, bourses des français à l'étranger, accueil d'invités étrangers).

Quay d'Orsay prenant à sa charge leur couverture sociale. Les étudiants sélectionnés suivront leur séjour d'études dans des écoles en sciences de l'ingénieur et en gestion (certaines écoles du réseau ParisTech, ainsi que les écoles de commerce HEC et ESSEC), puis leur stage de fin d'études au sein du Groupe THALES. Ce genre de programme de bourses « Quay d'Orsay-entreprises » devant se multiplier, certains établissements du Grand Est pourraient aisément prétendre à intégrer ces partenariats.

Enfin, l'accueil des étudiants et enseignants étant au cœur de cette démarche qualitative d'ouverture internationale, la troisième mesure importante est relative à l'adoption d'une charte de qualité pour l'accueil des étudiants étrangers (Figure 5). Actuellement, elle ne s'applique que dans le cadre du programme de bourses d'excellence Eiffel, mais sa généralisation à tous les établissements d'enseignement supérieur et pour tout type de mobilité est certaine. Il est donc important pour les établissements du Grand Est d'anticiper sa généralisation en se l'appropriant dès à présent.

Figure 5 : La charte de qualité pour l'accueil des étudiants étrangers.

AVANT LE DEPART	A L'ARRIVEE	PENDANT LE SEJOUR	AU RETOUR
Postes Offre française de formation Dispositifs de bourses Sélection des boursiers Information du boursier Maîtrise du français Visas Réseaux Etablissements Condition de vie et de séjour universitaire Inscription en ligne Correspondant Frais de scolarité Site internet	Etablissements Enseignement en anglais Suivi des étudiants Tutorat Frais de scolarité Intégration Suivi statistique, qualitatif Réseaux d'anciens Boursiers France Contact Information de l'établissement et de l'opérateur Enquête de satisfaction	Opérateurs Accueil personnalisé Séjour de bienvenue Etablissements Hébergement Accueil personnalisé Informations pratiques Guichet unique Ministère Relation avec les opérateurs Evaluation annuelle auprès des boursiers Suivi de la mise en œuvre de la charte	Postes Véritable politique de réseaux d'anciens Etablissements Diplômes obtenus par les boursiers Mise en relation Contact maintenu Boursiers Participation aux activités du poste

Source : MANIERE, 2006.

Différents acteurs interviennent dans le processus du séjour en France d'un étudiant : des procédures d'avant le départ, à son retour et son devenir. Il a été mentionné précédemment l'importance d'accueillir décemment les étudiants afin de susciter les échanges, mais il ne faut pas négliger l'aspect de leur suivi, qui est aujourd'hui impossible à réaliser pour les universités. Seules les associations d'anciens élèves des écoles retracent, autant que faire se peut, le devenir des étudiants à travers les *annuaires d'anciens*. L'application de cette charte doit contribuer à accroître l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur français, et donc les retombées économiques sous-jacentes. Parmi les différents acteurs, les établissements ont un rôle important à jouer, et ceci à tous les échelons de ce dispositif (encadré 3).

A l'heure actuelle, les établissements accueillent de manière différente les étudiants en mobilité conventionnée, de ceux en mobilité individuelle. Alors que les premiers, moins nombreux en effectifs, bénéficient d'un soutien logistique de la part de l'établissement d'accueil, les seconds sont souvent livrés à eux-mêmes dans la totalité des démarches à effectuer. Cependant, il existe tout de même, dans certaines villes, des structures qui permettent à ces derniers d'être aiguillés. C'est le cas en Lorraine avec le Pôle Universitaire Européen de Lorraine, et à Strasbourg avec la création de l'AGORA, qui sont des guichets uniques auprès desquels les étudiants peuvent, soit effectuer des démarches administratives (demande du titre de séjour, d'aide au logement, d'ouverture de compte, ...), soit recevoir des informations pratiques pour savoir où effectuer les démarches du quotidien. Bien entendu, l'accueil pédagogique se fait dans les établissements ou leurs composantes.

Encadré 3 : Extraits de la Charte de qualité du programme Eiffel.

Les établissements doivent veiller à :

- Etablir des partenariats structurés avec des établissements de qualité dans les pays cibles définis dans le cadre de leur politique internationale.
- Mettre en place des procédures de sélection pouvant faire intervenir les postes diplomatiques et permettant de s'assurer des qualités académiques du candidat et de son niveau réel en français lorsque la formation sera donnée en français (pour apprécier exactement la durée nécessaire de stage linguistique éventuel).
- Informer de manière précise le candidat sur la formation proposée et les conditions du séjour pour en vérifier l'adéquation avec son projet d'étude et professionnel.
- Présenter des candidats n'étant pas déjà présentés par un autre établissement, une double candidature conduisant au rejet du dossier, et appeler l'attention des candidats sur ce point.

Les établissements s'engagent à :

- Informer les candidats des résultats obtenus.
- S'assurer que l'étudiant est inscrit de manière effective dans la formation indiquée dans le dossier de candidature.
- Faciliter l'intégration, mettre en place des actions de suivi personnalisé, de tutorat.
- Suivre en particulier les étudiants non francophones qui présentent le plus de difficultés d'intégration et de risques d'échecs.

Les formations linguistiques, lorsqu'elles sont nécessaires, doivent être prévues et définies dans le dossier de candidature, de durée et de qualité adaptées, et permettre l'intégration dans le cursus académique avec les meilleures chances de réussite.

Les établissements s'attacheront à :

- Lever ou réduire les frais de scolarité demandés afin de permettre aux étudiants de suivre le cursus dans de bonnes conditions et de ne pas rompre l'égalité de niveau de vie entre eux.
- Bien informer les étudiants, au moment de la présélection, du montant des frais de scolarité qu'ils auront éventuellement à supporter.
- Résoudre les difficultés qui pourraient survenir à cet égard, de façon à permettre aux étudiants de suivre leur cursus dans de bonnes conditions.

Lors de la présélection, les établissements doivent s'assurer que l'étudiant disposera des ressources suffisantes pour acquitter les frais de scolarité réduits qui lui seront éventuellement demandés.

Les établissements devront, dans la mesure du possible :

- Intégrer les étudiants dans un réseau d'anciens élèves.
- Constituer des annuaires.
- Inviter les étudiants à s'inscrire sur le portail France Contact : www.francecontact.net.
- Assurer la mise en relation avec le monde de l'entreprise.

Source : <http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/eiffel/charte.jhtml>.

Au niveau des chercheurs, il existe un système d'accueil à travers les centres de mobilité ERA-MORE (European Research Area – MOBILE REsearchers), créés par la Commission Européenne et la Fondation Nationale Alfred Kastler¹³ (FNAK). Grâce à ces centres de mobilité, un chercheur étranger peut avant même son arrivée sur le territoire français : avoir ouvert un compte bancaire en France, trouvé un logement pour lui et sa famille et un établissement d'enseignement pour ses enfants. En d'autres termes, ces centres offrent une assistance personnalisée aux chercheurs et facilitent leur séjour et celui de leur famille. À travers le système d'adhésion volontaire à la FNAK (demande de la carte de chercheur invité) et des données issues du Ministère de l'Intérieur, il est possible d'obtenir un bref aperçu non exhaustif des chercheurs invités dans les régions du Grand Est (Tableau 2).

¹³ Dont le siège est basé à Strasbourg.

Tableau 2 : Les chercheurs étrangers dans le Grand Est en 2005.

Région	DJ < 1 mois	DJ = [1-3mois]	DJ > 3 mois	Total Région	Scientifiques 2005
Alsace	4	8	226	238	162
Bourgogne	0	1	5	6	28
Champagne	0	0	7	7	12
Franche-Comté	1	0	5	6	15
Lorraine	0	1	11	12	42
Grand Est	5	10	254	269	259
France	171	149	1 742	2 064	2 412

Source : Fondation National Alfred Kastler.

DJ : Durée du Séjour.

Total Région : Nombre de chercheurs étrangers ayant demandé à la FNAK leur carte de chercheur invité, et ayant séjourné en France entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005.

Scientifiques 2005 : Nombre de chercheurs étrangers ayant obtenu un visa scientifique en 2005 (source : Ministère de l'Intérieur).

Faire de l'international une fonction transversale à l'ensemble des missions d'un établissement

L'ouverture internationale des établissements du Grand Est est un phénomène de longue date. Néanmoins, la plupart d'entre eux ont intégré les relations internationales comme variable stratégique seulement depuis le début des années 2000 : *« cela fait peu d'années que l'établissement mène une véritable réflexion, et définit une direction bien claire dans le domaine des relations internationales. »* En 2002, Christian NIQUE (in CPU, 2002), ancien recteur de l'Académie d'Orléans-Tours et directeur du CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques) faisait part de son expérience de terrain : *« J'ai eu l'occasion de rencontrer pendant quelques années des dizaines et des dizaines de responsables d'universités de tous les continents, et partout, absolument partout, on se préoccupe de l'internationalisation, on s'organise face à l'internationalisation, on consacre des moyens pour réagir à l'internationalisation et on intègre l'internationalisation dans les plans de développement des universités en termes de formation et de recherche ; c'est une préoccupation mondiale de la communauté universitaire »*. L'éclatement du cadre national, l'amplification des relations entre les États, la mondialisation, ont, d'une part, modifié les relations entre les établissements d'enseignement et de recherche et le territoire sur lequel ils se trouvent et, d'autre part, cela oblige à construire des relations nouvelles avec de nombreuses institutions de nature diverse dans le monde entier.

Ainsi, les établissements se sont ouverts à l'international les dernières années de manière plus structurée qu'ils ne le faisaient auparavant. Les universités *« considèrent que désormais il est de leur mission d'intégrer cette dimension internationale à la totalité, à la globalité de leur projet d'établissement. Nous sommes passés de ce que l'on peut qualifier pratiquement d'une coopération inter-individus, très personnalisée, à une coopération entre institutions. Et nous sommes passés donc, de quelque chose qui reposait beaucoup sur l'action de quelques personnes à une véritable internationalisation du projet politique de chaque université »* (BELLOC in CPU, 2002). Les écoles d'ingénieurs privilégient la mise en place de cursus intégrés (doubles diplômes) très recherchés par leurs partenaires industriels, qui par la suite accueillent les étudiants dans le cadre de stages à l'étranger. Par conséquent, elles forment leurs étudiants suivant la demande de leurs partenaires. Enfin, les écoles de commerce ont beaucoup plus tendance à considérer *« l'éducation comme un marché internationalisé et fortement concurrentiel au même titre que les autres »*. Ce marché est constitué de produits (les programmes), clients (les étudiants) et ressources (issues des frais de scolarité et des subventions).

De manière générale, l'activité internationale s'établit à trois niveaux de manière non linéaire :

- Celui des enseignants/chercheurs. Ils coopèrent avec des homologues sans accord formel, et sans pour autant que l'administration centrale de leur établissement de rattachement n'en soit informée.
- À l'échelle des facultés ou composantes des établissements. Dans ce cas, un accord de coopération est signé, et un enseignant-chercheur est nommé correspondant-relais pour suivre l'évolution du partenariat.
- Au niveau des établissements, une structure est dédiée aux relations internationales. Elle est souvent dotée, au minimum, d'un vice-président (pour les universités) et d'un responsable de service.

À partir des entretiens menés auprès des services relations internationales des établissements d'enseignement supérieur du Grand Est, il est possible de décomposer leur action en quatre grands projets :

- La mobilité étudiante et enseignante. Il existe une différence de pratique à ce sujet. Si les universités ne conçoivent pas véritablement de politique incitative envers les étudiants français, ce n'est pas le cas pour les écoles d'ingénieurs et de commerce. Celles-ci imposent dans leurs cursus un séjour obligatoire à l'étranger. Et certaines vont jusqu'à imposer, pour l'international, un séjour d'études d'un semestre (4 mois) et un séjour en entreprise (3 à 6 mois).
- Le développement d'une politique internationale pour les troisièmes cycles, notamment à travers la multiplication des co-tutelles de thèses.
- La mise en place de doubles-diplômes (franco-étrangers), et parfois de cursus multinationaux.
- La création de plates-formes à l'étranger pour promouvoir l'enseignement de l'établissement (formation délocalisée).

Il est intéressant de noter que la recherche n'apparaît pas spontanément dans ces projets. D'ailleurs, pour les établissements, la recherche a son propre service structuré autour d'un vice-président recherche (pour les universités) et d'un responsable de la cellule. Pourtant, tout est lié : il y a un travail à effectuer au niveau de la cohérence nécessaire entre la formation et la recherche. Aussi, les accords bilatéraux ou multilatéraux doivent intégrer ces deux dimensions, et ceci d'autant plus que la réforme LMD est adossée à la recherche. Les établissements commencent à intégrer cette nécessité.

D'ailleurs, les services relations internationales des établissements sont en pleine évolution. Ils passent petit à petit d'une activité de « *gestion de la mobilité, d'administration d'accords internationaux, et d'informations* » (cellule administrative pure) à une activité « *d'accompagnement de projets internationaux, de diffusion de l'information utile et d'incitation de travailler à l'international* » (cellule de gestion de projets). Mais cela ne signifie pas que les barrières sont tombées. « *Le monde de l'enseignement supérieur n'est pas homogène* » : il est constitué d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et d'une administration centrale, qui ne sont pas imprégnés de la même manière de la dimension internationale. Alors que les uns ne pensent pas à l'international, d'autres s'impliquent sur les programmes de mobilités, certains s'intéressent plutôt aux programmes de recherche (internationaux ou non), et d'autres encore, pensent que l'international « *ne rime qu'avec voyages et donc vacances*. »

Ainsi, un manque de coordination entre les différents niveaux des établissements est flagrant, essentiellement au sein des grandes structures universitaires. Une note d'EduFrance (n°3, mars 2006) confirme le sentiment qui ressort des entretiens menés auprès des établissements du Grand Est : dans les universités, les relations directes entre les services de relations internationales, d'une part, les écoles doctorales et les laboratoires de recherche, d'autre part, sont sporadiques voire difficiles. Quant à l'échelle des écoles d'ingénieurs et de commerce, cette coordination est plus naturelle du fait de la petite taille de leur structure.

Le chantier majeur et actuel des établissements d'enseignement supérieur consiste donc à « passer progressivement d'une logique d'administration des relations internationales à une logique de management stratégique du développement international » (POL, 2006). Ce passage sera une réussite

lorsque l'international sera considéré comme une fonction transversale au sein des missions fondamentales des établissements. Or, ce domaine étant géré par un service (service relations internationales), l'ensemble des établissements se sent peu concerné par ce volet. De plus, dans ce système où l'international est un service, la recherche n'a pas toujours tout le soutien et l'accompagnement nécessaire pour mener à bien ses actions à l'international (essentiellement au niveau du montage des dossiers et de la gestion des contrats européens).

C'est pourquoi, se doter d'une stratégie internationale stable implique de mener une politique affirmée, munie d'objectifs définis et de moyens affectés à la hauteur de ces objectifs affichés. Ainsi, « *les établissements doivent se poser les bonnes questions : Quelle politique adopter pour être attractif ? Quelle zone géographique privilégier ? Où concentrer ses efforts ?* » ; l'objectif n'étant pas de faire de la masse, mais plutôt de viser la qualité scientifique. Par conséquent, convaincre l'établissement de l'importance de penser international, rendre les conventions vivantes, viser la qualité des partenariats, et donner un sens à chaque collaboration, tels sont les objectifs que doivent remplir les établissements. Certains établissements ont compris ces enjeux, et ont réussi à impliquer une grande partie des enseignants-chercheurs et du personnel administratif. Ce sont essentiellement ceux ayant une petite taille. Ils mettent en place une véritable stratégie internationale, axée sur leurs compétences et la qualité de leurs partenaires. Quant aux grands établissements, cela est plus difficile de par leur taille. Mais ils ont aussi intégré ces enjeux, et s'appuient sur les composantes qui se révèlent être plus ou moins réceptives.

Enfin, il est à noter que lors des entretiens, la question relative aux moyens humains et financiers consacrés à la stratégie d'ouverture internationale des établissements, semble avoir embarrassé les personnes rencontrées. Peu d'entre elles ont été en mesure de répondre à cette question avec précision. Lorsque cela fut le cas, les données récoltées n'ont pas permis une analyse homogène (Tableau 3). Néanmoins, lorsqu'un établissement montre la qualité de son organisation, les informations récoltées revêtent une précision certaine (Tableau 4).

Tableau 3 : Moyens financiers et humains consacrés à la stratégie d'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Grand Est.

	Moyens humains	Moyens financiers
Universités	4 personnes travaillent à temps plein au service des relations internationales. Il y a également un vice-président aux Relations internationales.	Le budget des relations internationales est de 153 900 €, se répartissant entre : - 93 900 € pour le fonctionnement du service (salaires compris pour certains personnels), - 60 000 € pour l'aide à la mobilité.
	6 personnes en équivalent temps plein, 2 personnes à 80%, et un enseignant-relais par composante.	Budget du service relations internationales 2005 : 149 544 €.
	4 personnes, plus un correspondant enseignant par composante.	Pour le fonctionnement : 365 890 €. Pour la mobilité, 161 705.50 € dont : - bourses de mobilité, 115 533 € - Erasmus allocation de mobilité étudiante et enseignante, 38 932.50 €, - Erasmus allocation ECTS, 7 240 €

Universités	9 personnes à temps plein : - 1 Directeur des Relations Internationales (enseignant-chercheur contractuel français d'origine québécoise), - 1 directrice du Pôle International (enseignant-chercheur contractuel français d'origine suisse), - 1 conseiller aux étudiants d'échange et coordinateur SOCRATES (ingénieur contractuel français), - 1 conseiller aux étudiants diplômant (enseignant-chercheur contractuel néo-zélandais), - 1 chargé de mission « Chine » (enseignant-chercheur contractuel français d'origine chinoise), - 1 assistant chargé de l'accueil des étudiants étrangers (fonctionnaire français d'origine italienne), - 1 agent d'intégration culturelle des étudiants étrangers (d'origine française), - 1 assistante chargée des départs à l'étranger (contractuel d'origine française), - 1 responsable administratif (fonctionnaire d'origine française).	
	Un directeur, une directrice adjointe, un assistant (à 50%) et une secrétaire. 11 professeurs travaillent en collaboration directe avec la direction des relations internationales en tant que responsables de zones géographiques.	Charges et salaires de ces personnels.
Ecoles d'ingénieurs		45 570 € (Déplacements pour la mise en place de la mobilité internationales de nos étudiants - 2004).
	Deux statutaires (professeurs) qui s'occupent des projets internationaux, de la stratégie et des missions à l'international, plus une personnes sur fonds propres (salarié) qui s'occupe de la mobilité étudiante.	
Ecoles de commerce	6 personnes (équivalent temps plein) travaillent directement à l'international : scolarité internationale (suivi des étudiants entrants et sortants, réception des professeurs étrangers, stages en entreprise à l'étranger) et développement (nouveaux partenariats et stratégie à l'international). Parallèlement, tous les services contribuent à l'internationalisation du groupe (communication/promotion, départements pédagogiques, relations Entreprises,...).	Budget direct alloué à l'international (hors masses salariales), à la fois pour le suivi des étudiants (stages ou formation à l'étranger) et pour le développement : 105 000 €. Budget consacré à l'International par les autres services (hors masses salariales), pour les échanges de professeurs et/ou participation à des colloques et activités de recherche à l'international (départements pédagogiques) : environ 35 000 €. Budget communication : environ 10 000 €.
	3 personnes s'occupent de l'accueil et de l'intégration des étudiants étrangers, la gestion des programmes internationaux, les bourses Erasmus et l'accueil des professeurs étrangers. La gestion de la mobilité sortante est assurée par 5 personnes à temps complets (sélections, inscriptions, équivalence des notes et crédits).	Il est difficile pour nous de vous fournir un chiffrage budgétaire global car certains budgets sont éclatés dans nos programmes et d'autres sont centralisés.
	Au niveau logistique : 2 personnes. Au niveau opérationnel, les professeurs s'impliquent dans les ingénieries de formation. Environ 10 à 15% du plan de charge des professeurs est consacré à l'international.	

Source : réponses issues des entretiens.

Tableau 4 : Moyens financiers consacrés à la stratégie d'ouverture internationale d'une université Lorraine pour 2006.

Actions fléchées Relations Internationales		95 000 €
Pôle franco-germanique		
Pédagogie		
Développement doubles-diplômes		
Aide à l'ISFATES (3 000 €)		
Formations franco-allemandes		31 000 €
Recherche		
Universités de la Grande Région		
Université de Aachen, Leipzig		
Université de Vienne (Autriche)		
Europe dont PECO et CEI		
Pédagogie		
Développement avec les pays nouvellement européens		
Recherche		16 000 €
Portugal, Université de Lisbonne		
Universités russes		
Belgique, Université de Liège		
Amérique du Nord / Japon		
Pédagogie		
Québec		
Recherche		13 000 €
Université de Georgia Tech (USA)		
Université de l'Illinois (USA)		
Université de Montréal (Canada)		
Université de Tohoku (Japon)		
Amérique Latine / Asie		
Pédagogie		
Province du Hubei (Chine)		
Vietnam		
Brésil, Argentine, Colombie et Cuba		19 000 €
Recherche		
Université Bangalore (Inde)		
Université de Wuhan (Chine)		
Université nationale de Rosario (Argentine)		
Université de Caracas (Venezuela)		
Maghreb / Afrique sub-saharienne		
Pédagogie		
Province de Fès		
Ecole Doctorale franco-algérienne		
Université de Bamako (Mali)		
Kinshasa, Lubumbashi (RDC)		
Réseau SARIM		16 000 €
Recherche		
Universités Est Algérien		
Université de Fès		
Université de Bamako et SARIM		
Actions centralisées		55 000 €
Développement des missions RI		
Sites Web en anglais, allemand et espagnol		
Plaquettes d'information en anglais, allemand et espagnol		
Création d'un CD Rom présentant la recherche et les filières		25 000 €
Présence dans les salons, foires étudiantes		
Organisation de rencontres étudiantes internationales en collaboration avec les associations étudiantes		
soutien linguistique		5 000 €
appels d'offres semestriels		25 000 €
TOTAL		150 000 €

Source : Service Relation Internationale d'une université Lorraine.

Les programmes européens de mobilité étudiante et enseignante

Les séjours à l'étranger sont de plus en plus réclamés par les étudiants. Ils sont pour eux synonymes de valorisation du cursus et du curriculum vitæ, de perfectionnement linguistique, d'acquisition ou de développement d'une autonomie personnelle accrue, d'immersion dans un contexte culturel différent, et de préparation à des carrières qui imposent désormais l'adaptation à des équipes internationales (Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants, 2004). Cette mobilité estudiantine s'intègre à travers les programmes européens, les conventions de coopération bilatérales entre établissements, ou reflète une volonté individuelle de l'étudiant (mobilité hors convention).

La mobilité enseignante est beaucoup plus difficile à comptabiliser. Peu d'enseignants utilisent le programme de mobilité européenne. En revanche, suite aux entretiens menés, il ressort que bon nombre d'entre eux partent pour enseigner une journée ou plus à l'étranger, sans que l'administration centrale n'en soit informée. Et inversement, des enseignants étrangers viennent dispenser des cours sans pour autant que l'établissement d'accueil le sache : « *Quand un chercheur allemand vient à Strasbourg, on n'y fait même plus attention, il n'est souvent pas comptabilisé dans les relations internationales.* » Il semble incontestable que la dimension frontalière du Grand Est facilite ces échanges informels.

Enfin, la mobilité étudiante et enseignante, qui revêt une importance capitale pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche souhaitant accroître leur attractivité, risque de s'amplifier au cours de la prochaine décennie. Le rapport du groupe SARASWATI (2005) met en avant six facteurs influençant ce phénomène :

- Le vieillissement de la population des chercheurs.
- Les objectifs ambitieux d'investissements en R&D.
- La baisse des effectifs étudiants dans différentes filières S&T (Sciences et Techniques).
- L'internationalisation de l'enseignement supérieur.
- L'intensification des coopérations internationales en S&T.
- L'internationalisation croissante des activités de R&D des entreprises.

Au niveau européen, l'enseignement supérieur ne relève pas principalement d'une politique communautaire : le contenu et l'organisation des études demeurent de la compétence des États membres. Toutefois, conformément à l'article 149 du traité d'Amsterdam, la Communauté « contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres », par l'intermédiaire d'un grand nombre d'actions, comme la promotion de la mobilité des citoyens, la mise en place de programmes d'études communs, la création de réseaux, l'échange d'informations ou l'enseignement des langues dans l'Union européenne. La Communauté a donc un rôle complémentaire à jouer en ajoutant notamment une dimension européenne à l'éducation. Tous les sommets européens récents, depuis celui de Lisbonne en 2000, ont souligné la contribution de l'éducation et de l'enseignement supérieur à la mise en place d'une « *société européenne de la connaissance* » (Commission Européenne – Education Formation).

De plus, en 1999, 29 États européens¹⁴ ont signé la Déclaration de Bologne (Annexe 3), qui vise à la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur d'ici à la fin de la décennie. L'objectif est de faciliter la mobilité des personnes, la transparence et la reconnaissance des qualifications, la qualité et la dimension européenne dans l'enseignement supérieur, ainsi que l'attrait des institutions européennes pour des étudiants de pays tiers (Commission Européenne – Education Formation). La mise en place du système LMD (Licence-Master-Doctorat)¹⁵ a vocation à répondre à certains de ces objectifs.

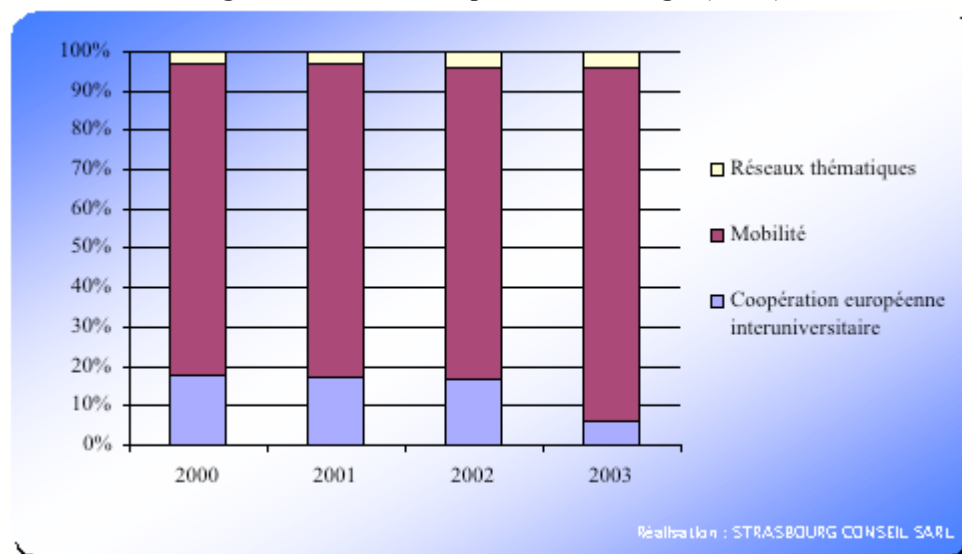
¹⁴ UE des 25 à l'exception de Chypre, Bulgarie, Islande, Norvège, Roumanie et Suisse.

¹⁵ Ce qui correspond à un total de 3 ans d'études pour obtenir une Licence, 5 ans pour un Master et 8 ans pour un Doctorat.

Enfin, l'Union européenne offre la possibilité aux étudiants et enseignants de partir dans un pays européen ou un pays tiers, via trois programmes de mobilité :

- **Socrates** : ce programme vise à soutenir la mobilité transnationale dans le domaine de l'éducation, la création de réseaux transnationaux et de projets pilotes sur la base d'associations transnationales, ainsi qu'à favoriser les capacités linguistiques et la compréhension de différentes cultures, à améliorer l'information référence de la Communauté Européenne par la surveillance et l'analyse des politiques nationales dans le domaine de l'éducation.
Erasmus est l'une des 8 actions financées par le programme Socrates. Centrée sur l'enseignement supérieur, elle en mobilise chaque année environ 50% du budget¹⁶. Elle cofinance la mobilité des étudiants (en moyenne 100 euros par mois et par étudiant)¹⁷ et d'enseignants, le développement conjoint de programmes d'études, la mise en place de réseaux thématiques entre départements et universités de toute l'Europe (Figure 6), et intègre le système européen de transfert d'unités de cours capitalisables (ECTS).
- **Erasmus Mundus** : favorise la promotion de la coopération des pays européens avec les Etats non membres de l'UE.
- **Leonardo Da Vinci** : majoritairement à destination des étudiants en formation professionnelle (type STS¹⁸, IUT¹⁹, ou universitaire), il a notamment pour objectif d'améliorer les qualifications et les compétences à la première étape de la formation professionnelle. Des placements en entreprises sont possibles, et permettent aux étudiants d'effectuer un stage de 3 à 12 mois dans une entreprise européenne. Pour les enseignants et les responsables de formation, d'orientation et de ressources humaines, une période d'échanges d'expériences avec les partenaires européens est possible pour une durée de 1 à 6 semaines.

Figure 6 : Erasmus - Répartition du Budget (UE15).



Source : Commission Européenne.

NB : les fonds destinés à l'organisation de la mobilité ont été décentralisés en 2003. Ils sont donc passés de la « Coopération européenne interuniversitaire » à la « Mobilité », ce qui peut expliquer l'écart observable des 10% supplémentaire consacré à la « Mobilité » entre 2003 et le bloc 2002-2001-2000.

¹⁶ « À l'heure actuelle, 2 199 établissements d'enseignement supérieur de 31 pays participent à Erasmus [UE des 25, les trois pays de l'EEE (Islande, Liechtenstein et Norvège) et les 3 pays candidats (Bulgarie, Roumanie, Turquie)]. Depuis la création d'Erasmus en 1987, 1,2 million d'étudiants ont accompli une période d'études à l'étranger grâce à cette action. Le budget d'Erasmus pour 2004 s'élève à plus de 187,5 millions d'euros » (Commission Européenne – Education Formation).

¹⁷ Cette allocation peut être complétée par l'établissement d'origine, les Ministères de tutelle et les collectivités territoriales.

¹⁸ Section de Technicien Supérieur.

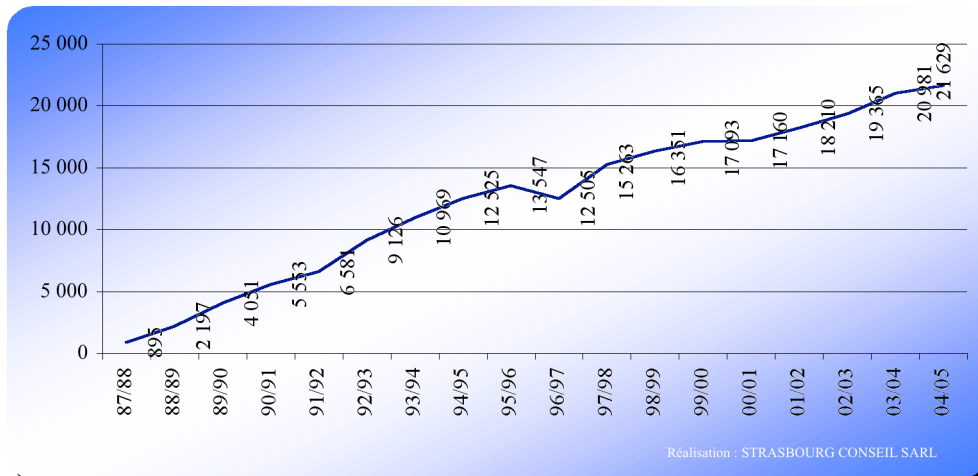
¹⁹ Institut Universitaire de Technologie.

Le programme Socrates/Erasmus

La mobilité estudiantine s'effectue entre établissements membres du réseau Erasmus, dans la mesure où ces derniers ont signé un accord préalable de coopération, le plus fréquemment dénommé « *convention Erasmus* ». Ainsi, un étudiant peut effectuer 3 à 12 mois d'études au sein d'un des 31 pays participant à Erasmus, entre les niveaux Bac + 2 et Bac + 5. Quant au système ECTS (Système Européen d'unités Capitalisables et Transférables), il vise à faciliter la reconnaissance académique des cours effectués à l'étranger et leur validation.

Les effectifs d'étudiants français ayant bénéficié d'une mobilité Erasmus sont en progression régulière depuis la création de l'action en 1987 (Figure 7). La France se place au 1^{er} rang de la mobilité Erasmus en Europe, bien que ses effectifs ne représentent en moyenne que 0,8% de la population étudiante française. Ce sont les universités qui envoient le plus d'étudiants chaque année (un peu plus de 12 000 en 2004-2005), suivies des écoles de commerce (environ 3 900 étudiants) et des écoles d'ingénieurs (un peu plus de 2 000 étudiants).

Figure 7 : Participation des étudiants français à Erasmus (1987-2005).



Source : Agence Socrates – Leonardo Da Vinci, France ; Commission Européenne.

NB : Le nombre d'étudiants réalisant une mobilité est comptabilisé par année universitaire.

La France envoie des étudiants dans l'ensemble des 30 Etats participant au programme Erasmus (Annexe 4). Les 2 principaux pays d'accueil des étudiants de l'hexagone sont, pour l'année 2004/2005, l'Espagne (un peu plus de 5 000 étudiants) et le Royaume-Uni (environ 4 600), viennent ensuite, l'Allemagne (près de 3 000), l'Italie (environ 1 500) et l'Irlande (environ 1 000). La part des pays scandinaves est en hausse régulière : accueillant près de 1 500 étudiants en 2000-2001, ils atteignent le niveau de l'Allemagne pour 2004-2005. L'autre forte augmentation concerne les PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale). Ils passent d'environ 400 étudiants en 2000-2001 à près de 1 200 en 2004-2005.

À l'inverse, les étudiants accueillis en France viennent majoritairement d'Allemagne (environ 4 000 étudiants en 2003-2004), d'Espagne (3 400), d'Italie (2 800) et du Royaume-Uni (2 400), avec pour ce dernier une baisse significative et continue des étudiants accueillis depuis 2000 (Annexe 4). Cette constatation est à mettre en relation avec les entretiens menés pour l'étude, qui ont révélé la difficulté des établissements du Grand Est à maintenir leurs conventions Erasmus avec leurs homologues du Royaume-Uni. Ces derniers remettent en cause les accords, dans la mesure où le flux d'étudiants est très asymétrique, et que les droits d'inscription sont très différents. L'analyse des données de l'Agence Socrates – Leonardo Da Vinci laisse à penser que le problème ne concerne pas seulement les relations entre la France et le Royaume-Uni. Mais ce pays reçoit deux fois plus d'étudiants étrangers qu'il n'en envoie dans le cadre de l'action Erasmus (pour l'année 1999/2000). Pour les 5 autres pays dont le flux d'étudiants est déficitaire (France, Irlande, Pays-Bas, Suède et

Danemark), l'écart entrant/sortant reste peu significatif. Enfin, les étudiants européens viennent en France pour étudier principalement la gestion d'entreprises, les langues et la philologie. Ils viennent aussi dans les filières d'ingénierie et de technologie (Annexe 4).

Dans le cadre de l'action Erasmus, l'UE accorde un soutien à la mobilité enseignante entre établissements membres du réseau. En 2004-2005, 2 266 enseignants du supérieur français ont effectué des missions d'enseignement Erasmus en Europe, soit une augmentation de 10,8% par rapport à 2003-2004 (Agence Socrates – Leonardo Da Vinci). Les missions d'enseignement peuvent s'étendre sur une durée comprise entre une semaine (minimum de 8 heures de cours) et un semestre complet. Les établissements partenaires et les enseignants définissent au préalable le programme de cours, qui sera assuré par l'enseignant visiteur. Ce volet de l'action Erasmus se décompose en trois types d'actions :

- **L'élaboration commune de cours (CD)** concerne au minimum 3 établissements de pays différents souhaitant développer un programme d'études, un module ou un diplôme commun. La subvention communautaire couvre les frais liés à l'élaboration du programme.
- **Les programmes intensifs (IP)** sont de courte durée (10 jours à 3 mois). Ils permettent de rassembler des étudiants et des enseignants afin de favoriser un enseignement spécifique transnational, à dimension européenne.
- **Les réseaux thématiques** s'articulent autour d'une discipline ou d'un thème donné. Ils ont pour objectif de développer des coopérations entre établissements d'enseignement supérieur sur des thèmes disciplinaires ou interdisciplinaires. Les réseaux qui réunissent l'ensemble des pays participant au programme Socrates sont privilégiés pour l'octroi des financements.

Les principales destinations des enseignants français pour l'année universitaire 2001/2002 sont : l'Espagne et l'Italie (plus de 250 enseignants par pays), puis la Roumanie et l'Allemagne (un peu plus de 200), viennent ensuite le Royaume-Uni (150) et la Pologne (environ 120). A contrario, pour la même année, les enseignants européens accueillis en France sont principalement allemands, espagnols et roumains (plus de 250 par pays), anglais (200) et italiens (170). Il est à noter que sur la période 2000-2004, la venue d'enseignants du Royaume-Uni baisse d'un quart, alors que les augmentations concernent la Roumanie, la Pologne et la République Tchèque (+ 50% environ pour chacun de ces pays).

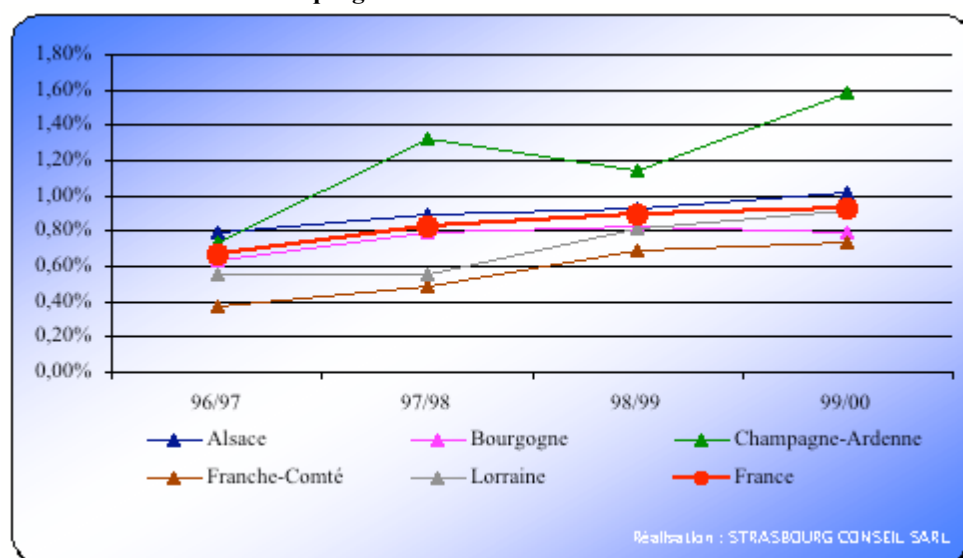
Au sein du Grand Est, trois régions se placent parmi les cinq premières nationales ayant connu une forte croissance de leur taux de participation de ses étudiants à l'action Erasmus entre les années universitaires 1996-1997 et 1999-2000 : Champagne-Ardenne (+ 214%), Franche-Comté (+ 200%), et Lorraine (+ 167%) ; la région Centre étant au 3^{ème} rang. C'est également la Champagne-Ardenne qui connaît le plus fort taux national de participation à ce programme de mobilité pour 1997-1998 et 1999-2000. Cela atteste du dynamisme des établissements champenois. La Franche-Comté a, quant à elle, le plus bas taux de participation au sein du Grand Est durant cette période (Figure 8).

En termes d'effectifs, l'Ile-de-France compte une grande part des étudiants Erasmus au départ de la France. Ce nombre a fortement évolué entre 2000 et aujourd'hui, avec une stagnation entre 2003 et 2005. Au départ de Champagne-Ardenne, les volumes ont connu d'importantes variations. En 2002-2003, plus de 1 000 étudiants issus de cette région ont bénéficié d'une mobilité Erasmus, ce qui représente l'envoi le plus conséquent d'étudiants depuis 2000-2001 par une région du Grand-Est, dans le cadre de ce programme de mobilité.

Parmi les 20 principaux établissements français pour l'envoi d'étudiants, 4 font partie du Grand Est pour l'année 2002-2003 (Agence Socrates – Leonardo da Vinci) :

- Université de Bourgogne – Dijon (3^{ème} – 331 envois),
- Université Robert Schuman – Strasbourg 3 (7^{ème} – 265 envois),
- Groupe école supérieure de commerce de Reims (11^{ème} – 251 envois),
- Université Nancy 2 (19^{ème} – 227 envois).

Figure 8 : Evolution du taux de participation des étudiants au programme de mobilité Erasmus pour les cinq régions du Grand Est - 1996-2000.

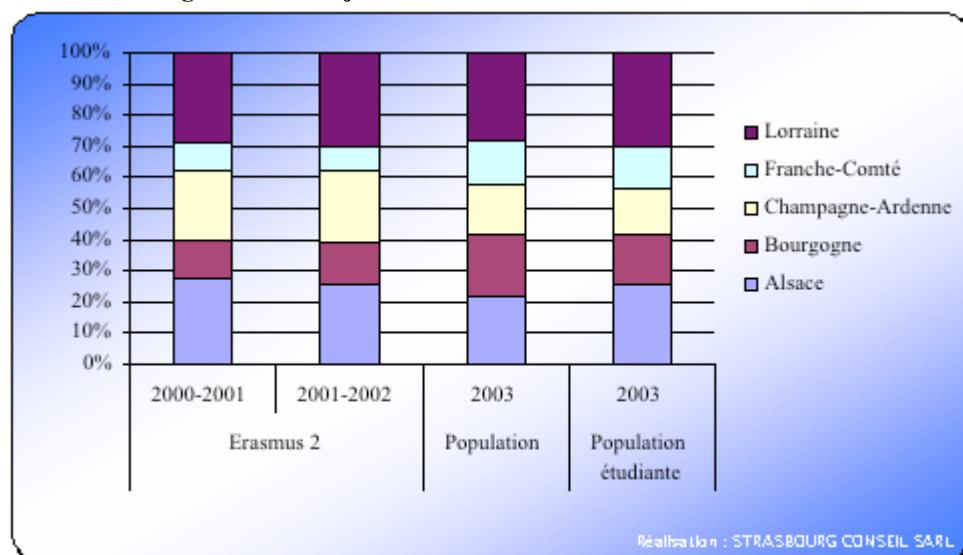


Source : Agence Socrates – Leonardo Da Vinci, France.

NB : Le taux de participation des étudiants au programme Erasmus représente les effectifs des étudiants en mobilité Erasmus rapportés aux effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur, hors effectifs inscrits en 1ère année d'un cursus universitaire ; aucun départ en mobilité Erasmus n'étant possible en 1ère année (DPD Ministère de l'Education Nationale).

Au niveau des flux entrants, le Grand Est accueille environ 12%²⁰ des étudiants venant étudier en France dans le cadre d'Erasmus, soit un peu plus de 2 000 étudiants par an. La Lorraine, l'Alsace et la Champagne-Ardenne accueillent, à elles trois, 75% de ces étudiants européens séjournant dans le Grand Est. Dès lors, il est possible de confirmer la faiblesse de la Bourgogne et de la Franche-Comté, en comparant ces résultats au poids relatif de leur population dans le Grand Est (Figure 9).

Figure 9 : Les séjours d'études Erasmus dans le Grand Est.

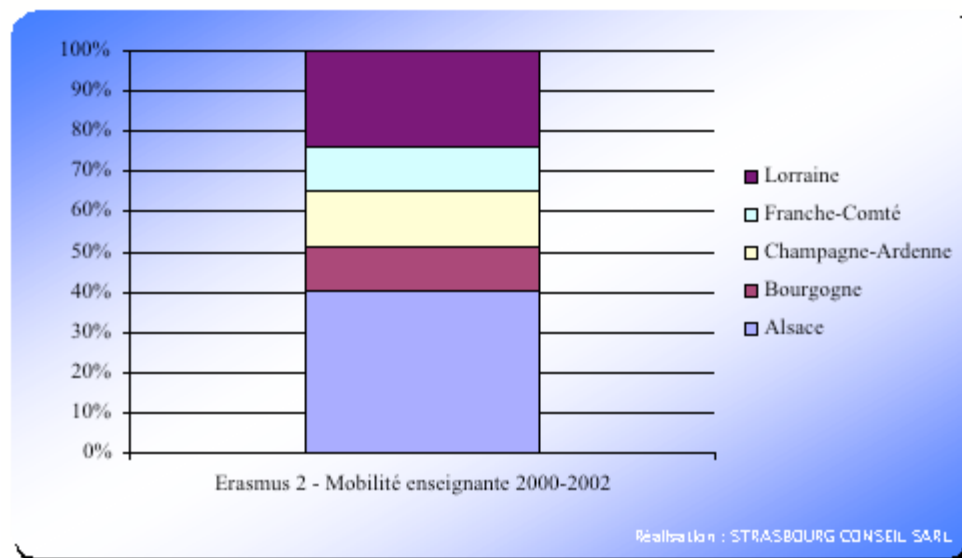


Source : Agence Socrates – Leonardo Da Vinci.

²⁰ Chiffre à mettre en relation avec le poids relatif de la population du Grand Est par rapport à la France qui est de 13,7%.

Concernant les enseignants, le Grand Est représente environ 10% de la mobilité sortante française dans le cadre d'Erasmus (soit 145 enseignants pour 2000-2001 et 181 pour 2001-2002). Au sein de l'interrégion, l'Alsace prend une part active dans l'envoi d'enseignants (40%), suivie des quatre autres régions relativement proches entre elles pour l'année 2001-2002 (Figure 10). Ces résultats peuvent constituer une preuve indirecte de l'importante masse critique de chercheurs de niveau international en Alsace.

Figure 10 : Enseignants du Grand Est en mobilité sortante dans le cadre d'Erasmus (2000-2002).



Source : Agence Socrates – Leonardo Da Vinci.

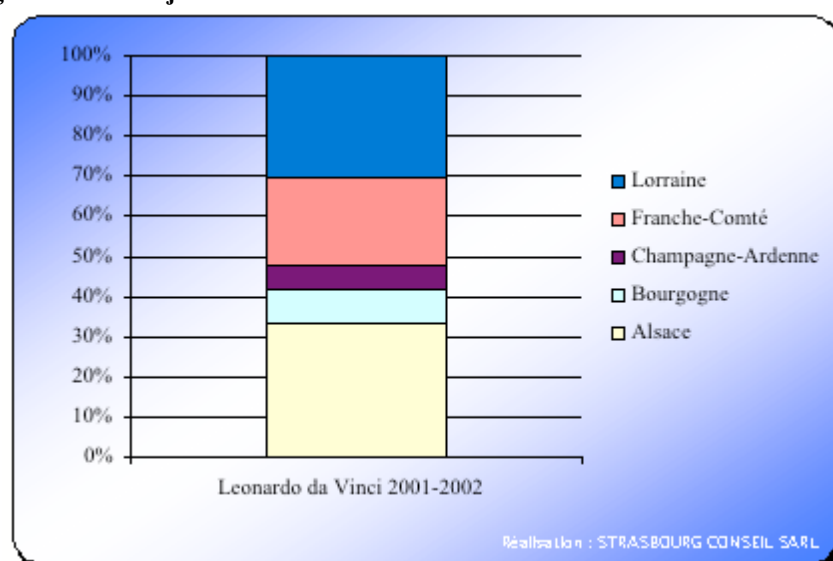
Le programme Leonardo da Vinci

En 2005, 69 projets Leonardo-étudiants ont été sélectionnés pour la France, délivrant 2 050 bourses de mobilité. Ces projets ont été déposés par des institutions diverses, dont 28% des porteurs de projets sont des lycées pour leurs classes de STS, 14% par des universités et 14% par des IUT. Les autres projets ont été déposés par des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce, des écoles supérieures d'art, des associations, des Régions, des chambres régionales de commerce et d'industrie, des pôles universitaires ou des structures de type associations universités-entreprises pour la formation. Les projets sont soit individuels soit groupés, c'est-à-dire portés par un promoteur pour plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Sur ces 69 projets, 11% sont portés par le Grand Est.

Près de 2 000 étudiants, inscrits dans un établissement participant à un projet, bénéficient chaque année d'une bourse Leonardo. Environ 11% d'entre eux sont originaires du Grand Est : Alsace 4%, Bourgogne 2%, Champagne-Ardenne 1%, Franche-Comté 1% et Lorraine 3%. Les principaux pays d'accueil des étudiants français, pour 2004-2005, dans le cadre de Leonardo, sont le Royaume-Uni (21,5%), l'Allemagne (15%), puis l'Espagne (14%).

À l'opposé, le Grand Est a accueilli 261 étudiants européens en 2001 (15% des étudiants venus en France) et 159 en 2002 (9%). Dans ce cadre de mobilité, ce sont la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté qui sont les plus attractives (Figure 11).

Figure 11 : Les séjours d'études Leonardo da Vinci dans le Grand Est 2001-2002.



Source : Agence Socrates – Leonardo Da Vinci.

Attractivité internationale des sites d'enseignement supérieur

L'analyse des flux implique de traiter les mobilités entrante et sortante. Or, s'il est possible d'obtenir un suivi statistique pour la première, il est difficile de prétendre à la même précision quant à la seconde.

La mobilité entrante est comptabilisée par les établissements avec des méthodes diverses. Alors que l'homogénéité des données au sein du Grand Est est difficile à assurer lorsqu'elles proviennent des établissements, celles transmises par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche permettent une analyse plus fine.

La comptabilité de la mobilité sortante est confrontée aux 2 caractéristiques intrinsèques de la mobilité :

- L'étudiant part dans le cadre d'un programme institutionnalisé, de type Erasmus ou autre convention bilatérale, entre son établissement du Grand Est et un partenaire étranger. La comptabilité de cette mobilité est alors réalisable, même si l'exhaustivité n'est pas toujours garantie : en comparant des données issues d'un même établissement, il n'est pas rare de constater des résultats divergents pour des programmes et des dates identiques.
- L'étudiant part en « *mobilité individuelle* », c'est-à-dire sur une initiative personnelle et non à travers une démarche institutionnelle. Dans la mesure où la dispersion géographique et la disparité des institutions de destination sont grandes, et sachant que l'étudiant ne prévient aucun établissement français, tout effort de centralisation de l'information demeure impossible (Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants, 2004).

C'est pour cette raison, que l'étude ne fait état que de la mobilité sortante conventionnée pour le Grand Est (partie ci-dessus « *Les programmes européens de mobilité étudiante et enseignante* »). Au niveau national, l'OCDE estime que plus de 52 000 étudiants français « sont inscrits dans les pays membres de l'OCDE avec pour principales destinations le Royaume-Uni (24%), l'Allemagne (12%) et les Etats-Unis (12%) ». L'effectif concerné se situe également en croissance de plus de 50% sur les 7 dernières années »²¹.

Le cadre européen

En 2002/2003, les établissements d'enseignement supérieur rassemblent 17 millions d'étudiants en Europe²². Le Grand Est en compte 247 500, soit un poids relatif de 1,5% légèrement inférieur à son poids de référence²³.

En revanche, l'interrégion concentre 2,2% des étudiants étrangers de cet espace européen (22 300 étudiants). Ces étudiants représentent 9% des effectifs inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur des régions du Grand Est, 6% en Europe et 8,7% en France)²⁴. Certaines régions d'Europe se distinguent par des proportions d'étrangers nettement supérieures à ces taux. Ils sont particulièrement élevés en Grande-Bretagne, notamment dans les régions de Londres, Birmingham ou encore du Sud-Est (Cambridge, Oxford), dans les agglomérations de Paris, Berlin et Vienne, mais également dans le Bassin rhénan où l'Alsace atteint un taux de l'ordre de 20% d'étudiants étrangers comparable avec ceux de la Suisse et du Bade-Wurtemberg, par exemple (carte 6).

²¹ « *Regard sur l'éducation* », OCDE (2004) ; in Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants, 2004.

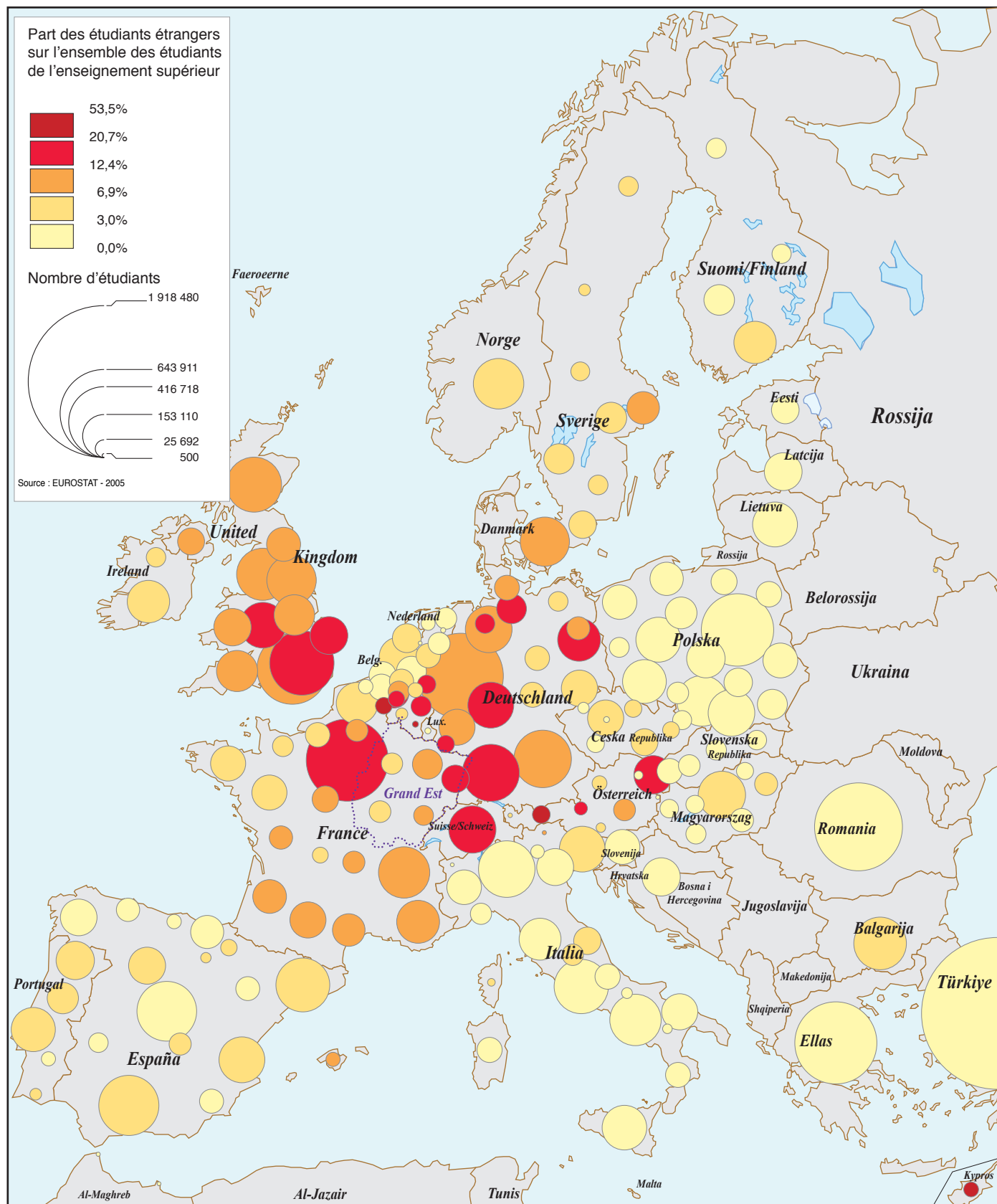
²² Source Eurostat : 25 pays de l'Union européenne et Suisse.

²³ Les poids de la population, de l'emploi et du produit intérieur brut de l'interrégion varient de 1,7 à 1,9%.

²⁴ Les étudiants étrangers sont comptabilisés selon leur nationalité. Leur nombre peut être surestimé dans certains territoires où des immigrés issus de la deuxième génération, ayant une résidence permanente et une nationalité étrangère, peuvent constituer des groupes importants.

Part des étudiants étrangers dans les régions en 2003

L'attraction des étudiants étrangers est particulièrement forte sur Londres, Paris, Berlin, mais également dans le Bassin Rhénan où l'Alsace se distingue des régions de province hors Ile-de-France



Classification internationale type de l'éducation (CITE 97) :

- Niveau 5A fondé sur la théorie et destiné à suivre une formation de recherche ou à exercer une profession exigeant de hautes compétences
- Niveau 5B à contenus pratiques et techniques ou à finalité professionnelle
- Niveau 6 conduisant à l'obtention d'un titre de chercheur

Fond de carte - © SGARE Alsace

Carte réalisée avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

Quatre étudiants étrangers sur cinq localisés dans le Grand Est viennent majoritairement de pays n'appartenant pas à l'UE, alors qu'ils représentent 85% des effectifs pour la France et 72% pour l'Europe. Cette proportion est plus élevée en Champagne-Ardenne et en Franche-Comté (92 et 91%) et plus limitée en Alsace (73%), la Lorraine et la Bourgogne se situant à 80%.

Le Grand Est dans son environnement frontalier et national

Une présence d'étudiants étrangers nuancée sur le territoire

Dans l'ensemble des sites de formation du Grand Est et de son environnement proche, les étudiants étrangers représentent 15% des effectifs en 2004/2005²⁵. Ces taux sont de l'ordre de 19% pour les territoires suisses et allemands cartographiés, 13% pour la partie française (dont 11% pour le Grand Est), et 11% pour la Belgique (Carte 7). Ces indicateurs sont dans l'ensemble supérieurs à celle de la France (11,2%) ou de l'Allemagne (12,3%), partiellement représentées sur la carte. Ils sont également plus élevés que ceux qui sont produits par Eurostat, dont les effets d'homogénéisation des statistiques ont tendance généralement à sous-évaluer les indicateurs des pays²⁶.

Au sein des territoires, cette mesure de l'attractivité est très contrastée. Elle est particulièrement élevée, avec des proportions d'étudiants étrangers au-delà de 15% ou 20%, dans un grand nombre de villes allemandes, dont tous les grands pôles de formation le long du Rhin, à Bâle et dans les villes universitaires de la Suisse romande. Sur le territoire français, seules les agglomérations parisienne et strasbourgeoise atteignent respectivement 16,5% et 18% d'étudiants étrangers.

Tableau 5 : Les étudiants étrangers dans le Grand Est et son environnement proche (espace de la carte 6).

Territoires à proximité du Grand Est	Nombre total d'étudiants	dont étudiants étrangers	dont étudiants étrangers en %	Poids des étudiants étrangers dans l'ensemble territorial	Poids des étudiants du pays dans l'ensemble territorial*
Allemagne	697 805	132 976	19,1	36,0	26,7
Belgique	317 243	35 351	11,1	9,6	13,3
Luxembourg	3 045	854	28,0	0,2	0,1
Suisse	147 951	28 859	19,5	7,8	5,6
France (dont Grand Est)	1 318 312	171 823	13,0	46,5	54,2
Grand Est dont :	259 143	28345	10,9	7,7	10,9
Champagne-Ardenne	39 124	3 728	9,5	1,0	1,7
Bourgogne	41 054	2 937	7,2	0,8	1,8
Lorraine	78 554	7 607	9,7	2,1	3,4
Alsace	67 023	10 690	15,9	2,9	2,7
Franche-Comté	33 388	3 383	10,1	0,9	1,4
Ensemble territorial	2 484 356	369 863	14,9	100	100

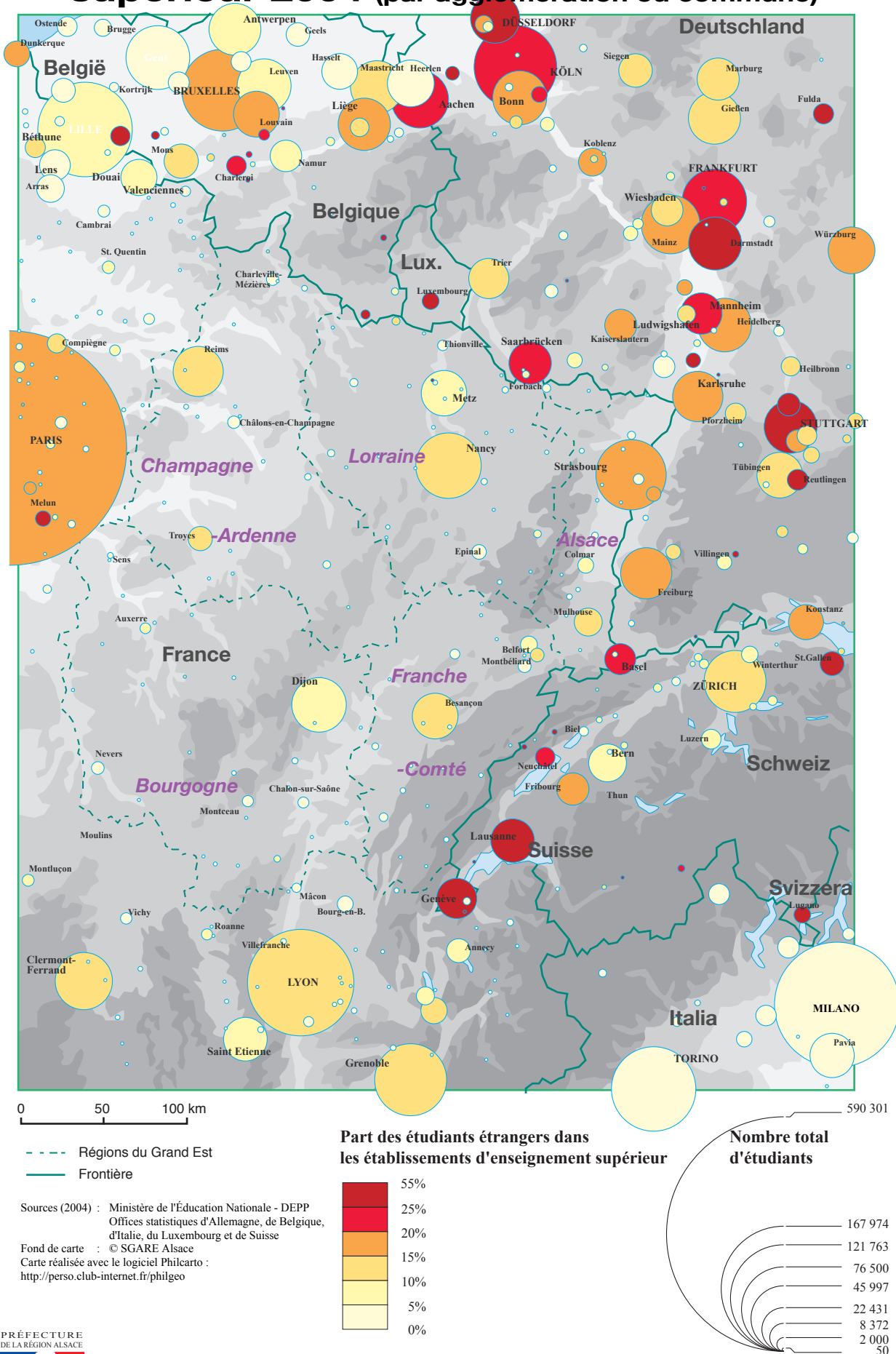
Source : MEN-DEP – Offices statistiques et ministères pour les pays frontaliers.

* Poids des étudiants allemands, belges, luxembourgeois, suisses ou français selon les pays représentés par rapport au total des étudiants originaires de ces cinq pays de l'ensemble territorial de la carte 6.

²⁵ 13,6% en incluant la partie nord de l'Italie dont la proportion d'étudiants étrangers est de l'ordre de 2%.

²⁶ C'est notamment le cas pour les taux de chômage.

Part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur 2004 (par agglomération ou commune)



L'attraction des universités françaises

En France, toutes nationalités confondues, les étudiants étrangers sont majoritairement inscrits dans les universités et établissements assimilés (82% en 2004/2005), alors que ces établissements ne regroupent que 68% des étudiants (Carte 8). Dans le Grand Est, près de 86% des étudiants étrangers sont inscrits dans des établissements universitaires. En Suisse, les universités concentrent huit étudiants étrangers sur dix. En revanche, les ratios sont nettement inférieurs en Belgique et en Allemagne avec respectivement 49 et 54% d'étrangers dans ces établissements. Cela s'explique par l'attractivité des écoles supérieures professionnelles de ces pays qui attirent également beaucoup d'étudiants étrangers et dans des proportions bien plus élevées que les sections de techniciens supérieurs (STS) ou les instituts universitaires de technologie (IUT), en France (4% et 5,8% des étudiants inscrits dans ces formations). Ainsi, dans l'ensemble du territoire allemand cartographié, les étudiants étrangers représentent 13% des effectifs inscrits dans ces formations professionnelles.

À l'échelle urbaine, Strasbourg se place dans la même catégorie que Genève, Lausanne et Bâle en Suisse, avec plus de 20% d'étudiants étrangers. Figurent dans le même groupe les villes allemandes qui ont développé des universités techniques comme Karlsruhe, Stuttgart ou Darmstadt, mais également Bruxelles et Liège. Les universités flamandes, dont celle de Leuven (Louvain), accueillent moins de 10% d'étudiants de nationalité étrangère.

Les autres grands pôles universitaires du Grand Est ont des parts d'étudiants étrangers allant de 9% pour Troyes à 14% pour Besançon.

Caractéristiques des étudiants étrangers

Ces premiers éléments de présentation des effectifs d'étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur constituent une base de comparaison du rayonnement des territoires ou des villes dans la proximité européenne du Grand Est. Toutefois, les données accessibles à ces échelles et les différences existant dans les filières selon les pays ne permettent pas actuellement d'affiner les approches comparatives à ces échelles.

Pour ces raisons, les analyses relatives aux présences d'étudiants étrangers par filières, cycles de formation et disciplines universitaires, et par nationalités se limitent au contexte national²⁷.

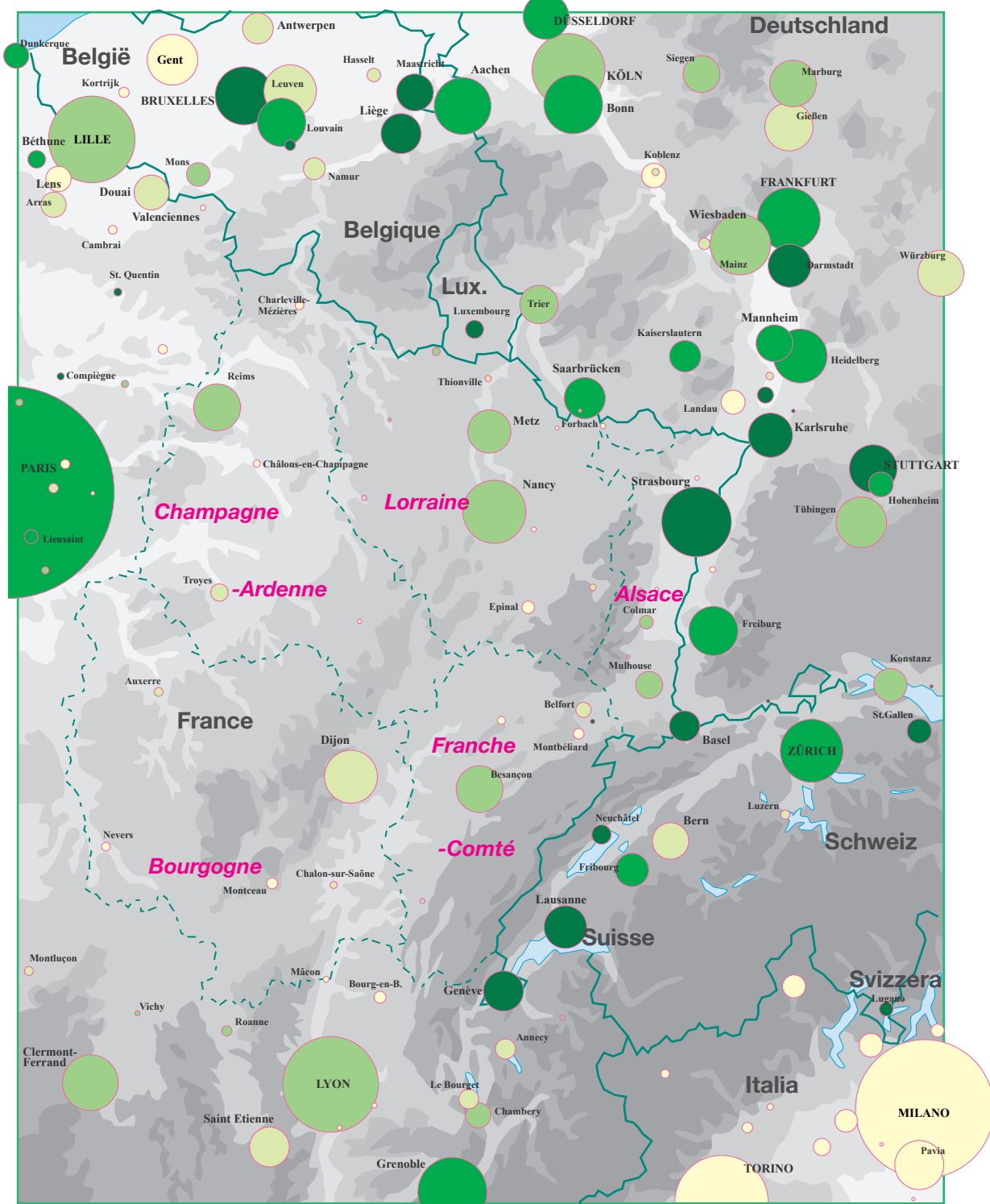
Les étrangers dans les filières de formation : le poids de l'université

Si près de 86% des étudiants étrangers du Grand Est suivent des études dans les universités et établissements assimilés, cette part est variable selon les régions. Elle est en deçà de la moyenne française (82%) en Champagne-Ardenne (68%), au-dessus de cette moyenne en Bourgogne (84%) et en Lorraine (85%), au-delà de la moyenne interrégionale en Franche-Comté (88%) et en Alsace (92%).

Après l'université, les étudiants sont les plus nombreux en STS (4,1% de l'ensemble des étudiants étrangers dans le Grand Est). Viennent ensuite les écoles d'ingénieurs hors université (3,8%) et les écoles de commerce (2,8%). Mais ces tendances sont assez variables au sein des régions du Grand Est. La moindre attractivité universitaire de Champagne-Ardenne s'explique par de nombreuses inscriptions d'étudiants étrangers dans les écoles de commerce et d'ingénieurs hors université. C'est également le cas en Lorraine pour les ingénieurs et en Bourgogne pour les STS, tandis que la Bourgogne attire plus d'étudiants étrangers dans les autres formations que ses voisines du Grand Est.

²⁷ Il est actuellement délicat de comparer les filières de formation de l'enseignement supérieur français de façon détaillée avec les systèmes en place des pays européens. Aucune base de données européenne n'existe à ce jour sur ce sujet. Pour disposer de données relatives aux nationalités des étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des pays frontaliers, la collecte des informations par les réseaux produit des résultats limités.

Poids des étudiants étrangers dans les universités en 2004



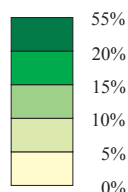
0 50 100 km
 - - - Régions du Grand Est
 — Frontière

Sources (2004) : Ministère de l'Éducation Nationale - DEPP
 Offices statistiques d'Allemagne, de Belgique,
 d'Italie, du Luxembourg et de Suisse

Fond de carte : © SGARE Alsace

Carte réalisée avec le logiciel Philcarto :
<http://perso.club-internet.fr/philgeo>

Part des étudiants étrangers dans les universités
 et les établissements assimilés



Nombre d'étudiants
 dans les universités

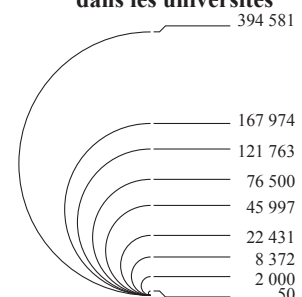


Tableau 6 : Poids régionaux des étudiants étrangers en 2004/2005.

	STS	Universités et assimilés	Ingénieurs hors université	Écoles de commerce	Autres
Île-de-France	3,7	76,8	2,8	5,4	11,2
Champagne-Ardenne	4,9	68,1	9,8	14,1	3,1
Bourgogne	7,0	84,1	0,7	2,5	5,7
Lorraine	3,2	85,2	6,0	1,9	3,6
Alsace	3,6	92,1	0,5	0,4	3,3
Franche-Comté	4,0	88,3	5,4	0,2	2,1
Grand Est	4,1	85,8	3,8	2,8	3,5
France	3,7	81,8	3,2	3,9	7,4

Source : MEN-DEP.

Dans les universités (y compris IUT) et dans les établissements assimilés du Grand Est, les étudiants étrangers représentent 14,5% des effectifs en 2004. Leur nombre a augmenté à un rythme plus soutenu depuis la rentrée 2001 que celui des étudiants français. En 2003/2004, ils sont près de 25 000, soit 31% de plus qu'en 2001/2002, et leur part dans les effectifs universitaires a gagné 3 points entre les deux rentrées. Cette tendance est identique à l'échelle nationale.

En volume, ces évolutions sont beaucoup plus importantes dans les régions de Franche-Comté et de Champagne-Ardenne (près de 47% d'étudiants étrangers en plus), en Bourgogne (+ 37%), et a contrario plus faibles en Lorraine (+28%) et en Alsace (+21%). À l'échelle des villes universitaires, les effectifs ont doublé dans de petits centres rattachés à une université (Charleville-Mézières, Nevers, Chalon-sur-Saône, Colmar, ...). Mais, ce sont les facultés, IUT et écoles d'ingénieurs universitaires des agglomérations de Besançon (+56%), de Reims (+50%) et de Dijon (+38%) qui ont le plus augmenté leurs étudiants étrangers.

Les étudiants étrangers représentent un quart des étudiants en 3^e cycle

En 2004/2005, les étudiants étrangers du Grand Est représentent 12,4% des inscrits en 1^{er} cycles, 15% en 2^e cycle et 25,8% en 3^e cycle. Ils sont légèrement plus nombreux en 1^{er} cycle qu'en moyenne nationale (10,8%).

L'augmentation de la part d'étudiants étrangers est plus marquée dans les 2^e et 3^e cycles (respectivement 3,9 et 4,4 points) et place le Grand Est au-dessus du niveau national pour le 3^e cycle (3,7 points) et légèrement en deçà pour le 2^e cycle (4,1 points).

Cette évolution est élevée pour les 3^e cycles de Reims et de Strasbourg (un peu plus de 6 points), Dijon se situant au niveau moyen du Grand Est. La capitale champenoise se caractérise également, avec Besançon par une forte croissance en 2^e cycle (+ 6 points).

Trois étudiants sur quatre ne sont pas titulaires du baccalauréat

En 2004/2005, 77% des étudiants étrangers inscrits à l'université dans le Grand Est ne sont pas titulaires du baccalauréat, contre 2,6% pour les étudiants français (Carte 9). Ils sont respectivement 74% et 3,6% à l'échelle du pays. Cette population d'étudiants intégrant le système universitaire grâce à un titre étranger admis en équivalence permet de délimiter les étrangers venant en France spécifiquement pour y poursuivre leurs études. La part des non-bacheliers parmi les étudiants étrangers augmente chaque année depuis 1998. Elle atteint 77% en 2004 contre seulement 58% en 1998 dans l'ensemble interrégional (74% et 57% en France). Les non-bacheliers contribuent fortement à l'évolution des effectifs d'étudiants étrangers à l'université. Durant cette période, leur nombre a plus que doublé dans le Grand Est, tandis que les étrangers ayant un bac français sont en diminution. Cette tendance est particulièrement forte en Lorraine et en Bourgogne. L'effectif d'étudiants non-titulaires d'un baccalauréat a triplé en Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté.

Tableau 7 : Part des étudiants étrangers par cycle d'étude en 2004/2005.

Territoires	1er cycle		2ème cycle		3ème cycle		Ensemble	
	Étudiants	dont étrangers en %	Étudiants	dont étrangers en %	Étudiants	dont étrangers en %	Étudiants	dont étrangers en %
Ile-de-France	144 148	13,4	132 234	20,5	86 143	32,0	362 525	20,4
Champagne-Ardenne	9 176	8,6	6 009	12,5	2 961	24,8	18 146	12,5
Troyes	880	4,0	286	7,0	222	42,8	1 388	10,8
Reims	8 250	9,1	5 500	13,0	2 689	23,5	16 439	12,8
Bourgogne	10 391	6,1	7 767	10,9	4 110	20,1	22 268	10,4
Dijon	9 862	6,4	7 464	11,0	4 067	20,2	21 393	10,6
Lorraine	21 017	11,1	15 126	12,0	7 740	24,9	43 883	13,8
Metz	6 609	9,9	4 731	14,8	1 593	26,5	12 933	13,8
Nancy	13 800	12,0	9 803	10,7	6 041	24,4	29 644	14,1
Alsace	18 899	18,3	15 768	21,4	8 287	31,0	42 954	21,9
Strasbourg	16 640	19,5	13 200	22,6	7 772	31,0	37 612	23,0
Mulhouse	2 217	9,7	2 267	13,7	476	28,8	4 960	13,4
Franche-Comté	8 936	14,4	6 307	13,5	3 029	23,0	18 272	15,5
Besançon	8 146	15,1	5 563	14,0	2 761	21,4	16 470	15,8
Grand Est	68 419	12,4	50 977	15,0	26 127	25,8	145 523	15,7
France entière	588 591	10,8	472 343	15,1	254 943	25,5	1 315 877	15,2

Source : MEN-DEP.

Tableau 8 : Evolution des effectifs d'étudiants étrangers à l'université : part des non bacheliers.

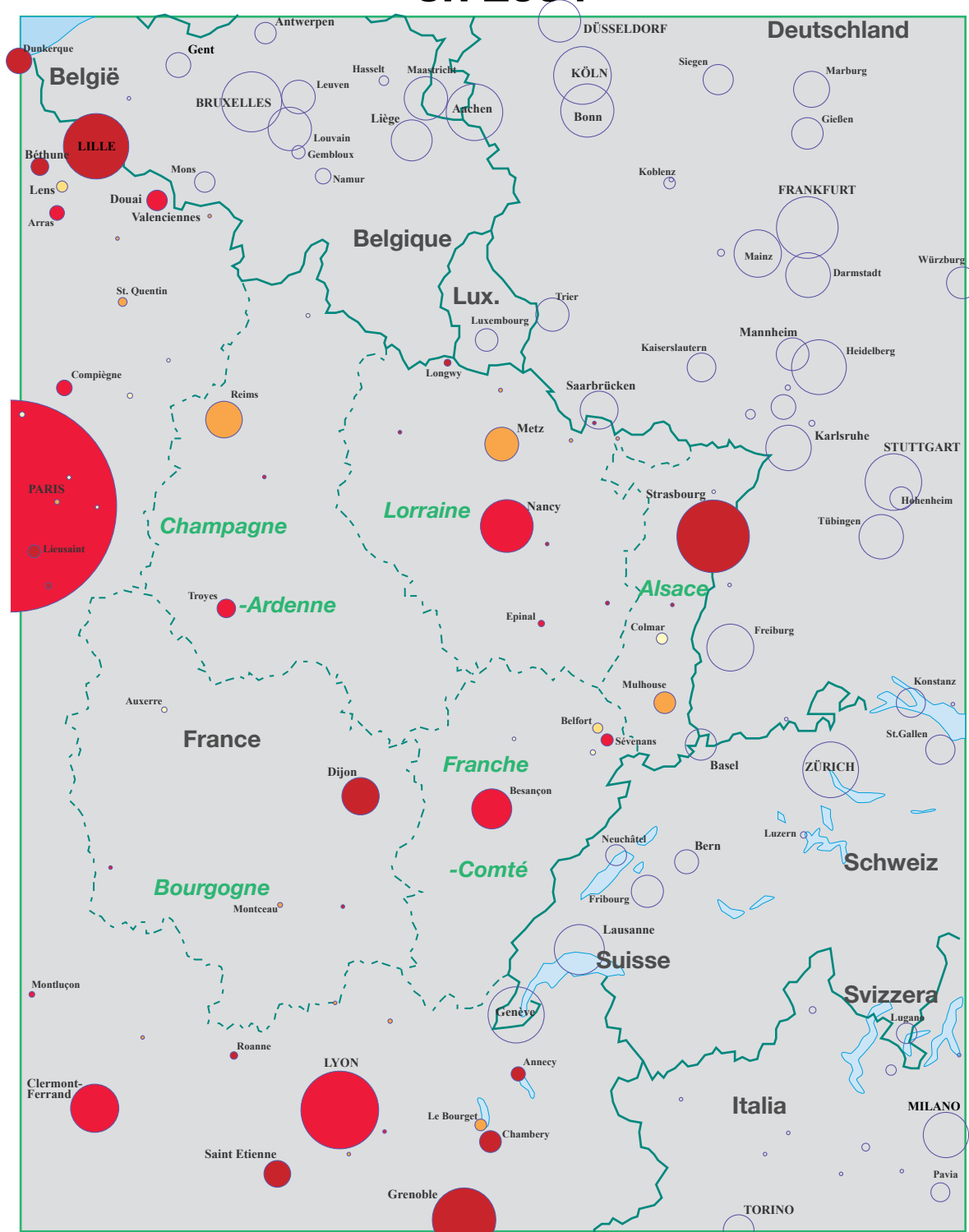
Territoires	Les étudiants étrangers en 2004/2005				Évolution entre 1998 et 2004	
	Titulaires d'un baccalauréat français	Non-bacheliers diplômés à l'étranger	Ensemble des étudiants étrangers	Part des non-bacheliers	Évolution du nombre d'étudiants étrangers	Part de l'évolution expliquée par les non-bacheliers
Île-de-France	20 878	55 083	75 961	72,5	56,7	93,5
Champagne-Ardenne	1 020	1 855	2 875	64,5	98,1	84,8
Bourgogne	432	2 039	2 471	82,5	61,4	147,8
Lorraine	1 640	5 185	6 825	76,0	54,1	111,9
Alsace	1 962	7 887	9 849	80,1	63,5	92,3
Franche-Comté	775	2 394	3 169	75,5	108,3	96,9
Grand-Est	5 829	19 360	25 189	76,9	68,4	101,7
France	55 214	155 746	210 960	73,8	72,7	96,6

Source : MEN-DEP.

Des nationalités diverses selon les pôles universitaires

Un peu moins de la moitié des étudiants étrangers inscrits dans les universités de l'interrégion sont originaires de pays africains (un sur deux en France). Comme dans l'ensemble du pays, les Marocains sont les plus nombreux devant les Algériens. Un étudiant étranger sur cinq est de nationalité marocaine ou algérienne dans le Grand Est, ce qui est inférieur à la moyenne française où ils forment un quart des effectifs. Ils sont environ à 70% admis à l'université par le biais d'un diplôme équivalent au baccalauréat en France comme dans le Grand Est. Leur augmentation est inférieure à celle de la France entre 1998 et 2004 (+55% contre +73%). Mais dans les deux cas, elle s'explique par la progression des non-bacheliers qui a presque doublé (Carte 10).

Étudiants étrangers non-titulaires d'un baccalauréat en 2004

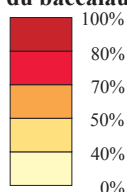


0 50 100 km
 - - - Régions du Grand Est
 — Frontière

Sources (2004) : Ministère de l'Éducation Nationale - DEPP
 Offices statistiques d'Allemagne, de Belgique,
 d'Italie, du Luxembourg et de Suisse

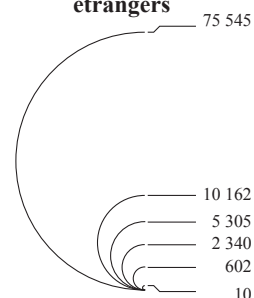
Fond de carte : © SGARE Alsace
 Carte réalisée avec le logiciel Philcarto :
<http://perso.club-internet.fr/philgeo>

Part des étudiants étrangers admis à l'université
 par le biais d'un titre admis en équivalence
 du baccalauréat



Absence de données comparables

Ensemble des étudiants
 étrangers



Le nombre d'étudiants de l'ensemble des pays d'Afrique représente 47% des étudiants étrangers dans le Grand Est, 50% en France. Il a progressé de +78% entre les deux rentrées, les non-bacheliers ayant triplé au cours de la période. Les pays francophones de l'Afrique subsaharienne comme le Sénégal et le Cameroun, et Djibouti ont fortement contribué à ces évolutions (Carte 11).

Les étudiants étrangers de « nationalité européenne » sont en revanche plus nombreux dans l'interrégion qu'à l'échelle nationale, 33% contre 25% (Carte 12). Ils viennent essentiellement d'Allemagne, du Luxembourg, et dans une moindre mesure de Suisse (université de Haute Alsace), mais également des pays de l'Europe de l'Est (membre de l'UE ou non) : Roumanie, Bulgarie et Pologne. Les étudiants de pays européens extérieurs à l'Union ont quasiment doublé entre 1998 et 2004. Là encore, cette croissance est expliquée par la progression des non-bacheliers qui sont six fois plus nombreux en 2004 par rapport à 1998.

En revanche, l'évolution des étudiants de pays de l'Union est plus tenue, +23%, mais cependant plus élevée qu'en moyenne nationale, +15%. Les augmentations les plus élevées concernent les pays frontaliers du Grand Est et certains pays des anciens PECO comme la Pologne et les Républiques tchèques et slovaques.

Concernant les autres régions du monde, le Grand Est accueille des proportions d'étudiants inférieures à la moyenne française, à l'exception de la Chine (Carte 13). Comme dans l'ensemble du pays, les Chinois constituent la 3^e nationalité (en effectif) présente dans le Grand Est : 6,2% pour 6,9% en France. Le nombre de Chinois est en très forte progression dans les universités du Grand Est puisqu'il a été multiplié par 17 en cinq ans (par dix en France).

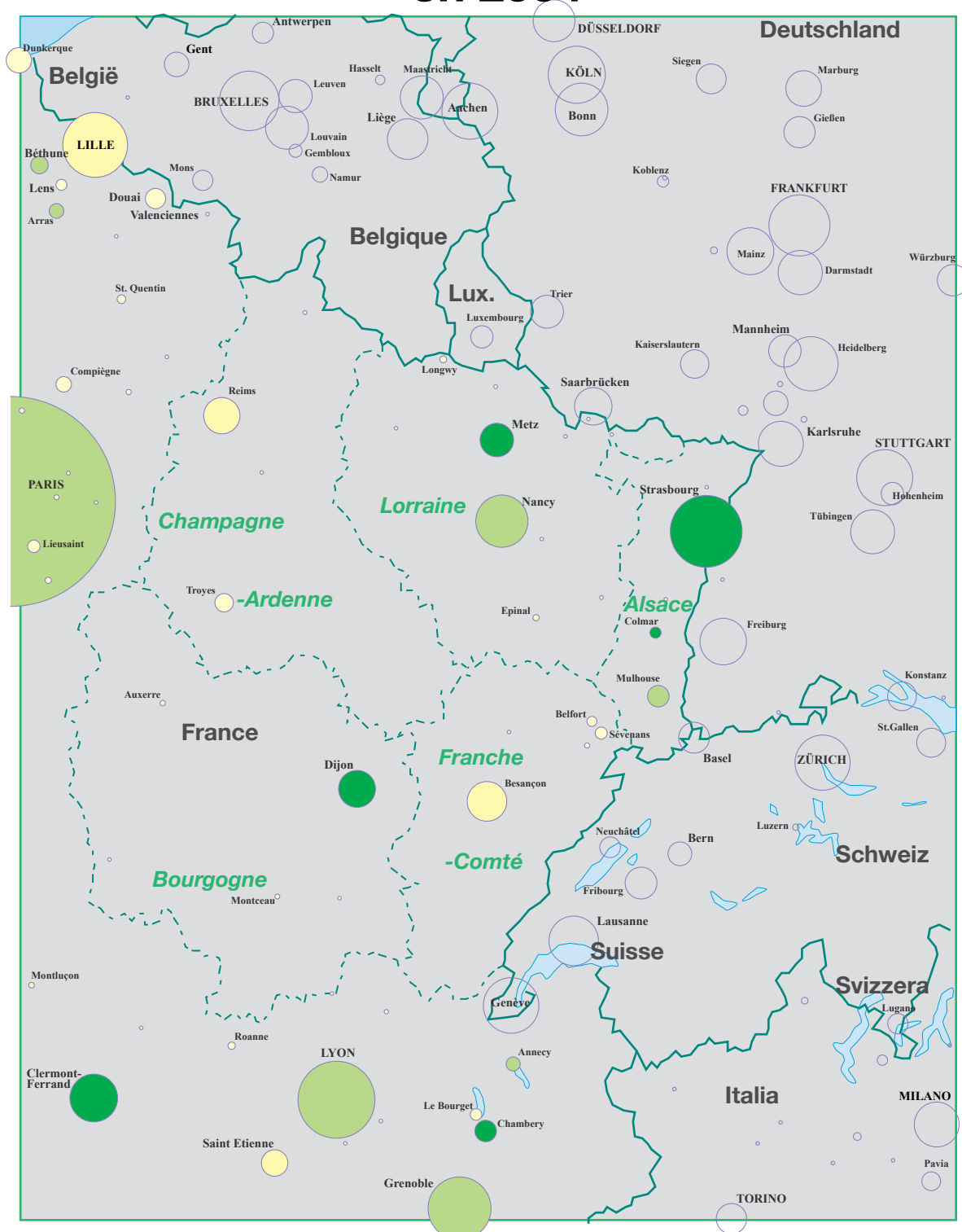
La répartition des étudiants étrangers selon les nationalités est assez diffuse dans le Grand Est. Les quinze pays les plus représentés constituent 50% des effectifs, le 1^{er} pays étant le Maroc avec 13,8% des étudiants, le 15^e Madagascar 1,3%.

Les profils sont cependant plus contrastés selon les villes universitaires :

- Marocains, Algériens, Chinois sont plus nombreux à Reims, Troyes, Metz, Belfort, Sevenans et Besançon où ils représentent au moins un tiers des étudiants étrangers ; l'université de Franche-Comté se distingue également par un nombre élevé de Djiboutiens (un quart des effectifs).
- Les établissements universitaires de Reims et de Troyes se caractérisent également par des proportions d'étudiants de l'Afrique subsaharienne plus élevées qu'en moyenne interrégionale.
- Nancy présente un profil assez proche de celui du Grand Est avec toutefois une part plus importante de Chinois, de Sénégalais et moins d'Allemands.
- Luxembourgeois et Allemands sont plus nombreux dans les universités de Strasbourg, alors que les parts d'étudiants originaires du Maghreb y sont moins élevées. Par ailleurs, les Roumains, les Polonais et surtout les Bulgares sont également sur-représentés. La capitale alsacienne comme l'université de Haute Alsace à Mulhouse et à Colmar attire également moins de Chinois qui ne représentent que 2,6% des étudiants étrangers (4,2% à Mulhouse).
- Metz attire également un peu plus de Chinois (7,6%), mais les Allemands (11%) et les Luxembourgeois (7,8%) caractérisent également un rayonnement de proximité frontalière à l'image des villes alsaciennes (59% des étrangers à Colmar sont suisses ou allemands, 6% de Suisses à Mulhouse).

À l'université de Bourgogne, les parts de Marocains et d'Algériens sont comparables à celles du Grand Est. Les étudiants allemands se situent au 2^e rang (8,4%) après les Marocains et devant les Chinois (7,6%) et les Djiboutiens (4,3%).

Étudiants étrangers originaires d'un pays européen en 2004

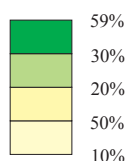


0 50 100 km
 - - - Régions du Grand Est
 — Frontière

Sources (2004) : Ministère de l'Éducation Nationale - DEPP
 Offices statistiques d'Allemagne, de Belgique,
 d'Italie, du Luxembourg et de Suisse

Fond de carte : © SGARE Alsace
 Carte réalisée avec le logiciel Philcarto :
<http://perso.club-internet.fr/phlgeo>

Part des étudiants étrangers inscrits à l'université
 originaires d'un pays européen



□ Absence de données comparables

Ensemble des étudiants
 étrangers

